

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport financier trimestriel

TROISIÈME TRIMESTRE
30 septembre 2017
(non audité)

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION	3
APERÇU	3
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2017	4
RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	11
RÉSULTATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ À PRÉSENTER.....	13
AIDE AU LOGEMENT	13
ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE.....	15
TITRISATION.....	20
GESTION DES RISQUES	22
CHANGEMENTS LIÉS AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS	22
DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES	23
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS.....	24

Rapport de gestion

APERÇU

Le présent rapport de gestion concernant la situation financière et les résultats d'exploitation approuvés par le Comité de vérification le 20 novembre 2017 est préparé pour le troisième trimestre clos le 30 septembre 2017 et vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant aux trois mois et neuf mois correspondants de 2016. Le rapport de gestion contient des explications sur les écarts importants entre les résultats financiers réels et les cibles énoncées dans le Résumé du Plan d'entreprise, qui peuvent influencer sur les trimestres à l'étude et futurs de l'exercice. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2016. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à l'International Accounting Standard 34 *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils ne comprennent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont fait l'objet d'un examen de la part des auditeurs externes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Sauf indication contraire, les montants y sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2016. À l'exception de la nouvelle méthode comptable relative aux dividendes tel qu'indiqué dans la note 1 de nos états financiers consolidés trimestriels non audités, aucun changement significatif n'a été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du troisième trimestre de 2017.

Énoncés prospectifs

Notre rapport financier trimestriel (RFT) contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans les sections « Contexte opérationnel et perspectives pour 2017 » et « Résultats financiers par secteur d'activité à présenter » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et pour comprendre les mesures qu'utilise la direction et qui influencent ses prises de décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2016.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2017

Les événements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

Conjoncture économique et indicateurs du logement (en octobre 2017)

Les perspectives de croissance économique à l'échelle mondiale se sont légèrement améliorées depuis la publication du rapport financier trimestriel (RFT) du deuxième trimestre de 2017, la plupart des principaux prévisionnistes économiques ayant légèrement revu à la hausse leurs prévisions de croissance mondiale. Ces perspectives restent toutefois marquées par une grande incertitude, vu la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne, les déséquilibres financiers persistants en Chine et l'incertitude liée aux politiques fiscales et commerciales des États-Unis.

Au Canada, la croissance économique a été faible en 2016, l'investissement des entreprises ayant été un frein important. Parallèlement, le secteur du commerce du pays a continué à ralentir la croissance du produit intérieur brut (PIB). Dans l'ensemble, l'économie canadienne a tout de même affiché un taux de croissance de 1,5 % en 2016. La croissance s'est nettement raffermie dans la première moitié de 2017 : elle a affiché des gains respectifs de 3,7 % et de 4,5 % (taux annualisés) au premier et au deuxième trimestres. Les dépenses de consommation et la reprise vigoureuse de l'investissement des entreprises par rapport à 2016 ont été le principal moteur de cette accélération. Au premier semestre de 2017, l'investissement des entreprises a été stimulé par la forte contribution du secteur de l'énergie, qui continue à s'adapter aux faibles cours du pétrole. On s'attend à ce que certains des facteurs qui ont alimenté la croissance au premier semestre de 2017 s'atténuent à court terme, mais la conjoncture économique devrait tout de même être plus favorable en 2017 et en 2018 qu'en 2016. Selon le consensus établi en septembre 2017 par les prévisionnistes du secteur privé au Canada, le PIB réel ne parviendra pas à maintenir son rythme du premier semestre de 2017 : son taux de croissance annuel devrait ainsi descendre entre 2,4 et 3,2 % en 2017 et se situer dans une fourchette encore moins élevée en 2018, soit entre 1,2 et 2,5 %¹. La croissance en 2017 et en 2018 devrait être soutenue par les mesures de stimulation du gouvernement et par un redressement des exportations nettes et de l'investissement des entreprises. On prévoit notamment que le rendement s'améliorera encore davantage dans le secteur de l'énergie, où la production continuera à s'adapter aux faibles cours du pétrole.

Le facteur de vulnérabilité le plus important est le taux d'endettement élevé des ménages canadiens, qui pourrait accentuer les effets d'un choc économique si les ménages endettés commençaient à se désendetter ou avaient de la difficulté à rembourser leurs dettes advenant une augmentation du taux de chômage. De nouvelles hausses modérées des taux d'intérêt sont probables; elles ont été prises en compte dans les perspectives de la SCHL et des prévisionnistes privés. Cependant, des hausses plus élevées que prévu des taux d'intérêt sont un autre risque qui ferait grimper les frais de la dette des emprunteurs et qui pourrait inciter bon nombre de ménages à réduire leurs dépenses. Les effets négatifs d'une augmentation du protectionnisme commercial à l'échelle mondiale, plus particulièrement aux États-Unis, sur l'investissement des entreprises et les exportations posent également un risque pour les perspectives économiques du Canada.

Dans ce contexte, la plus récente *Évaluation du marché de l'habitation de la SCHL*, publiée en octobre 2017, continue à montrer un degré élevé de vulnérabilité à l'échelle nationale, étant donné les signes modérés de surévaluation et d'accélération des prix qui ont été détectés. À l'échelle régionale, l'évaluation globale indique un degré élevé de vulnérabilité à Victoria, Vancouver, Calgary, Hamilton et Toronto.

En 2016, la dynamique sur les marchés de l'habitation a varié selon les régions : l'activité et la croissance des prix étaient fortes en Colombie-Britannique et en Ontario, mais elles étaient en baisse dans les régions productrices de pétrole, alors que la conjoncture était stable dans le reste du Canada. Au premier semestre de 2017, l'Ontario a connu un ralentissement de l'activité à Toronto et dans les centres avoisinants, où la demande de logements était forte ces dernières années. À l'inverse, l'activité a nettement rebondi à Vancouver après un repli temporaire à la fin de 2016. Les régions productrices de pétrole montrent qu'elles continuent à s'adapter aux faibles cours du pétrole.

On s'attend à ce que les différences régionales dans la dynamique du marché de l'habitation continuent à s'atténuer au cours de l'horizon prévisionnel, soit de 2017 à 2022. Les provinces productrices de pétrole devraient enregistrier une amélioration

¹ Le numéro le plus récent des *Perspectives du marché de l'habitation, Canada* de la SCHL a été publié en octobre 2017, et les hypothèses économiques étaient fondées sur la moyenne des prévisions établies par les prévisionnistes du secteur privé au Canada en septembre 2017. Le prochain numéro des *Perspectives du marché de l'habitation, Canada* sera publié en octobre 2018.

graduelle de leurs indicateurs du logement à mesure que l'emploi et la croissance démographique se redresseront à la faveur d'une plus grande adaptation aux faibles cours du pétrole. Après avoir culminé récemment, les indicateurs du logement, y compris la croissance des prix, devraient fléchir en Colombie-Britannique et en Ontario, en partie parce qu'on s'attend à de nouvelles hausses modestes et graduelles des taux hypothécaires et à une canalisation des ventes MLS® vers les logements de prix moins élevés dans ces provinces. La stabilisation de l'activité sur le marché de la revente ralentira le débordement de la demande sur le marché du neuf et dissipera graduellement les signes actuels de surévaluation. L'activité du marché de l'habitation devrait demeurer stable dans les autres régions.

Stratégie nationale sur le logement

Un rapport intitulé *Ce que nous avons entendu*, résumant les opinions, les idées et les commentaires reçus dans le cadre des consultations sur la Stratégie nationale sur le logement (SNL), a été publié le 22 novembre 2016, à l'occasion de la Journée nationale de l'habitation. Une importante constatation qui s'en est dégagée est que les Canadiens veulent de meilleurs résultats en matière de logement pour les personnes dont les besoins sont les plus criants. De plus, les répondants au sondage sur la SNL ont indiqué que l'abordabilité, la durabilité, l'inclusivité et les logements qui contribuent à une meilleure qualité de vie sont parmi les résultats les plus importants à rechercher.

L'élaboration de la SNL exige d'examiner les défis nouveaux et de longue date en matière de logement et de profiter des occasions de les relever en ayant recours à de nouvelles méthodes novatrices. Nous examinons toutes les idées mises de l'avant par les Canadiens et continuons à collaborer avec les intervenants pour déterminer comment les opinions et commentaires recueillis peuvent appuyer une SNL qui répond le mieux possible aux besoins des Canadiens en matière de logement.

Le budget de 2017 propose de nouveaux investissements fédéraux de plus de 11,2 milliards de dollars sur 11 ans, de même que le maintien du financement du logement social et de nouveaux prêts à faible coût pour appuyer le logement abordable dans le cadre d'une SNL. Ces montants s'ajouteront aux investissements fédéraux supplémentaires de 5 milliards de dollars prévus dans le budget de 2016, dont une partie est prise en compte dans les dépenses des programmes de logement de la SCHL pour 2017. Le financement fédéral supplémentaire proposé dans le budget de 2017 soutiendra le logement abordable grâce à de nouveaux investissements et prêts. La SCHL se verra confier la responsabilité d'affecter une tranche de 9,1 milliards de dollars de cet important investissement.

Par l'entremise de la SCHL, le gouvernement du Canada (le gouvernement) entreprend des consultations ciblées auprès des intervenants du secteur de l'habitation pour achever la conception des programmes et des initiatives et annoncera la SNL dans son ensemble à la fin de l'automne 2017.

Budget de 2016

Financement de la construction de logements locatifs

En avril 2017, nous avons lancé l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (l'initiative), qui permettra d'offrir 2,5 milliards de dollars en prêts à faible coût pour encourager la construction de logements locatifs. L'initiative a été annoncée dans le cadre du budget de 2016 et elle devrait permettre de financer la construction de 10 000 logements locatifs au Canada. Aux termes de cette initiative, jusqu'à 625 millions de dollars de prêts par année, pendant quatre ans, seront mis à la disposition des municipalités, des promoteurs du secteur privé, des constructeurs et des organismes sans but lucratif pour encourager la construction de logements locatifs. L'initiative est conçue de façon à ce que nous détenions les prêts pendant une période de 10 ans, au terme de laquelle l'emprunteur devra obtenir du financement auprès d'un prêteur agréé par la SCHL. Les prêts ne seront pas remboursables par anticipation et nous les financerons au moyen d'emprunts auprès du gouvernement. Les prêts et les emprunts connexes, une fois émis, seront comptabilisés dans nos activités d'aide au logement.

Les prêts seront assurés par la SCHL pendant toute la période d'amortissement, qui pourrait atteindre 50 ans. Les primes d'assurance prêt hypothécaire seront prélevées sur les crédits parlementaires affectés au logement, tandis que les taxes de vente provinciales devront être acquittées par l'emprunteur. Les primes perçues et acquises, les règlements d'assurance et les passifs connexes seront comptabilisés dans les activités d'assurance prêt hypothécaire. Jusqu'à maintenant, l'initiative a suscité beaucoup d'intérêt et le premier engagement hypothécaire a été signé au cours du troisième trimestre de 2017.

Dividendes

En 2017, nous avons commencé à payer des dividendes au gouvernement dans la mesure où il y a des bénéfices et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou aux besoins de la Société pour l'application de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) ou de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement.

Pendant les neuf mois clos le 30 septembre 2017, nous avons déclaré des dividendes de 4 385 millions de dollars, dont une tranche de 1 385 millions a été payée. Un montant supplémentaire de 1 000 millions de dollars a été payé avant la publication des états financiers consolidés trimestriels non audités. Voir la note 7 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital », pour en savoir plus.

Faits nouveaux en matière d'assurance prêt hypothécaire

Primes d'assurance prêt hypothécaire

Par suite de l'examen annuel de nos produits d'assurance en 2016 et pour répondre aux nouvelles exigences de capital du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), nous avons ajusté la tarification de l'assurance de portefeuille et, à compter du 17 mars 2017, majoré nos primes d'assurance prêt hypothécaire souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants. Pour l'acheteur type qui contracte un prêt assuré par la SCHL, la majoration des primes donnera lieu à une hausse d'environ 5 \$ des mensualités hypothécaires.

Nous avons également modifié notre barème de primes pour les immeubles collectifs le 15 mai 2017 afin de continuer d'appuyer les efforts du gouvernement visant à accroître et à préserver le parc de logements abordables, et poursuivre notre participation dans les segments du marché des immeubles collectifs qui répondent aux besoins des Canadiens en matière de logement locatif. Il s'agit des segments suivants : logements locatifs ordinaires, logements pour étudiants, ensembles de chambres individuelles, résidences pour personnes âgées et ensembles de logements avec services de soutien.

Logement locatif abordable

En plus du nouveau barème de primes susmentionné, nous avons également apporté d'autres améliorations à notre assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs. Ces améliorations sont entrées en vigueur le 15 mai 2017 et visent à faciliter davantage la construction, l'achat et le refinancement de logements locatifs abordables. Elles comprennent des assouplissements en matière de souscription, qui permettent notamment des rapports prêt-valeur plus élevés et des coefficients de couverture de la dette inférieurs.

Faits nouveaux en matière de titrisation

Changements des caractéristiques des prêts et des blocs aux termes du Programme des TH LNH

La SCHL a annoncé des changements du Programme des TH LNH, soit l'élimination des exigences suivantes pour la formation des blocs : a) la taille minimale d'un bloc est de 2 millions de dollars, b) un prêt ne peut dépasser 25 % du montant en capital total du bloc et c) la restriction sur la période d'amortissement résiduelle des prêts, si le montant en capital du bloc à l'émission ne dépasse pas 15 millions de dollars. Les changements sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

Assouplissement des critères d'admissibilité relativement à la désignation d'émetteur agréé aux termes du Programme des TH LNH

La SCHL a apporté des changements des critères d'admissibilité des entités désirant obtenir la désignation d'émetteur agréé aux termes du Programme des TH LNH, y compris les exigences révisées en matière de documentation et l'élimination des exigences touchant les prêteurs agréés en ce qui a trait aux entités non réglementées. Les changements de la politique sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2017 et s'appliquent aux demandes d'émetteurs approuvées à partir de cette date.

Lignes directrices du BSIF

Modification des exigences de capital pour les prêts hypothécaires à l'habitation

Le 15 décembre 2016, le BSIF a publié une version modifiée de son préavis à l'intention des assureurs hypothécaires, intitulé *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales*, dont la date d'entrée en vigueur était le 1^{er} janvier 2017. Voir la note 7 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital », pour en savoir plus.

Le 19 octobre 2017, le BSIF a publié une nouvelle version de la Ligne directrice sur le Test du capital minimal (TCM) à l'intention des assureurs multirisques sous réglementation fédérale, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La nouvelle version supprime les exigences qui ne sont plus applicables. Elle harmonise également la terminologie et les exemples de la ligne directrice avec ceux du relevé réglementaire trimestriel.

Nous ne nous attendons pas à ce que la nouvelle version ait une incidence significative sur notre situation du capital pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Changements de méthodes comptables à venir

Les normes ci-après, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), pourraient influencer sur la Société dans l'avenir.

IFRS 9 Instruments financiers

À compter du 1^{er} janvier 2018, la norme comptable internationale *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39) sera remplacée par l'IFRS 9 *Instruments financiers*, qui établit les dispositions en matière de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers et de comptabilité de couverture. Ces dispositions sont abordées plus en détail dans le rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel 2016 de la SCHL.

Nous sommes à un stade avancé de préparation en vue de l'adoption de la nouvelle norme le 1^{er} janvier 2018. Nous nous appuyons sur une structure de gouvernance formelle constituée d'un comité directeur formé d'intervenants supérieurs, dont les décisions clés sont présentées à la haute direction ainsi qu'à notre Comité de vérification. L'équipe interfonctionnelle responsable du projet de mise en œuvre de l'IFRS 9 a analysé les instruments financiers de la SCHL et les modèles économiques connexes, et a acquis et développé les systèmes de données et les processus nécessaires pour présenter l'information financière conformément à la nouvelle norme.

La section qui suit fait le point sur les changements qu'entraînera l'adoption de cette norme pour la présentation de l'information financière de la SCHL, ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre. Puisque les dispositions de l'IFRS 9 en matière de comptabilisation et de décomptabilisation sont en grande partie semblables à celles de l'IAS 39 et que la SCHL n'applique pas la comptabilité de couverture, nous nous concentrerons sur les dispositions relatives au classement, à l'évaluation et à la dépréciation qui auront la plus grande incidence sur la Société.

Transition

Nous adopterons l'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018. En 2018, nous ne retraiterons pas nos états financiers consolidés comparatifs, comme la norme le permet. Nous comptabiliserons plutôt un ajustement cumulatif à notre bilan consolidé au 1^{er} janvier 2018 pour tenir compte des nouvelles dispositions. Selon le travail accompli jusqu'à maintenant, l'IFRS 9 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur le total des capitaux propres du Canada lors de la transition.

Classement et évaluation

Lors de sa comptabilisation initiale, chaque actif financier sera classé, selon l'IFRS 9, comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (AERG) ou au coût amorti.

Placements en titres de capitaux propres : les titres de capitaux propres seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si nous faisons le choix irrévocable de comptabiliser les variations de la juste valeur dans les AERG. Toutefois, nous ne prévoyons pas faire ce choix dans le cas de nos placements en actions ordinaires (1 112 millions de dollars au 30 septembre 2017). Ainsi, lors de la transition, les variations de leur juste valeur seront comptabilisées dans le résultat net. Ce n'est pas notre méthode actuelle, puisque les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur de

nos placements en titres de capitaux propres sont comptabilisés dans les AERG jusqu'à ce que les placements soient vendus, décomptabilisés ou considérés comme étant dépréciés, après quoi ils sont reclassés en résultat net. Par conséquent, l'adoption de l'IFRS 9 augmentera la volatilité du résultat net. Puisque le choix est fait lors de la comptabilisation initiale, transaction par transaction, nous pourrions l'appliquer à certains placements en actions ordinaires dans l'avenir.

Nous prévoyons choisir de comptabiliser les variations de la juste valeur de nos placements en actions privilégiées dans les AERG (52 millions de dollars au 30 septembre 2017). Cela signifie que les gains et pertes comptabilisés dans les AERG ne pourront pas être inscrits en résultat net lors de la vente. La seule différence par rapport à notre méthode actuelle, c'est que les gains et pertes réalisés ne seront pas inscrits en résultat net lors de la vente ou de la décomptabilisation des placements.

Placements en titres de créance et prêts : selon l'IFRS 9, les actifs financiers constitués de titres de créance, comme les placements en titres de créance et les prêts, doivent être classés et évalués en fonction de notre modèle économique de gestion des actifs et des caractéristiques des flux de trésorerie de ces actifs. D'après les évaluations réalisées jusqu'à maintenant, nous prévoyons faire les classements suivants lors de la transition :

- Pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les placements en titres de créance (18 367 millions de dollars au 30 septembre 2017, déduction faite des éliminations de 4 085 millions) devraient être en grande partie comptabilisés à la juste valeur dans les AERG, comme nous le faisons déjà selon l'IAS 39. Nous prévoyons désigner une tranche non significative de ces placements en titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net parce que leurs flux de trésorerie ne respectent pas les critères applicables pour être seulement des paiements de capital et d'intérêts.
- Pour les activités de titrisation, les placements en titres (3 420 millions de dollars au 30 septembre 2017) devraient être comptabilisés à la juste valeur dans les AERG, et les prêts (233 947 millions de dollars au 30 septembre 2017) devraient être comptabilisés au coût amorti, comme nous le faisons déjà selon l'IAS 39.
- Pour les activités d'octroi de prêts, les placements en titres (1 048 millions de dollars au 30 septembre 2017, déduction faite des éliminations de 398 millions) et les prêts couverts économiquement (3 097 millions de dollars au 30 septembre 2017) devraient être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui nous permettra de réduire considérablement la non-concordance comptable qui, autrement, découlerait de l'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés du programme de prêts directs. Les prêts liés aux autres activités d'octroi de prêts (4 148 millions de dollars au 30 septembre 2017) devraient être comptabilisés au coût amorti. C'est ce que nous faisons déjà selon l'IAS 39.

Dépréciation

Les dispositions en matière de dépréciation de l'IFRS 9 s'appliquent aux actifs financiers constitués de titres de créance comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur dans les AERG. Les engagements de prêt et les contrats de garantie financière qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du résultat net font également partie du champ d'application du nouveau modèle.

L'IFRS 9 diffère considérablement de l'IAS 39 sur un point, soit qu'il n'est plus nécessaire d'attendre qu'un défaut survienne pour comptabiliser les pertes sur créances. Nous établirons plutôt une provision pour pertes sur créances attendues lors de la comptabilisation initiale d'un actif (ou à la date à laquelle la SCHL devient partie à un engagement de prêt ou à un contrat de garantie financière), provision que nous réviserons tout au long de la durée de vie de l'actif.

Nous avons conçu des modèles de dépréciation pour déterminer les provisions pour pertes sur créances attendues au titre de nos placements en titres de créance et de nos prêts, comptabilisés respectivement à la juste valeur dans les AERG et au coût amorti. Le calcul des provisions repose sur trois grandes variables : la probabilité de défaut à un moment donné, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Nous utiliserons la moyenne pondérée des pertes attendues en fonction des probabilités selon divers scénarios macroéconomiques.

Selon l'IFRS 9, il faut établir les provisions pour les pertes attendues sur 12 mois (instruments de stade 1) ou sur la durée de vie de l'actif (instruments de stade 2 ou 3), un choix qui dépend surtout de la présence d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Les pertes attendues sur la durée de vie sont les pertes sur toute la durée de vie attendue d'un instrument financier, tandis que les pertes sur 12 mois sont celles qui découleraient des défauts pouvant se produire dans les 12 mois suivant la date de clôture.

- Les instruments de stade 1 sont ceux dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

- Les instruments de stade 2 sont ceux dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, lors d'une période subséquente, le risque de crédit d'un instrument s'atténue au point où il n'y a plus d'augmentation importante depuis la comptabilisation initiale, la provision pour pertes sur créances attendues est rétablie en fonction des pertes sur 12 mois (stade 1).
- Les instruments de stade 3 sont considérés comme étant douteux, c'est-à-dire qu'un ou que plusieurs incidents influant défavorablement sur les flux de trésorerie futurs estimés sont survenus.

Placements en valeurs mobilières : nous considérerons qu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des placements dont le risque de crédit est faible à la date de clôture (méthode simplifiée de risque faible). Nous incluons dans cette classe les placements de « catégorie investissement » selon une agence externe. Pour les autres, nous évaluerons s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. Puisque nos politiques de gestion du risque de crédit restreignent généralement nos placements à ceux de bonne qualité, nous prévoyons que la quasi-totalité de nos placements en valeurs mobilières sera classée dans le stade 1 lors de la transition.

Prêts : nous évaluerons s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit en utilisant la méthode simplifiée de risque faible dans le cas de certains prêts du portefeuille des activités d'aide au logement, et selon les données sur les arriérés pour le reste. Nous croyons que les arriérés seront le principal critère d'évaluation pour la majorité des prêts de ce portefeuille et pour la petite tranche de prêts du portefeuille des activités d'assurance prêt hypothécaire. Ainsi, nous considérerons que les prêts dont les paiements contractuels sont en retard depuis plus de 30 jours présentent une augmentation importante du risque de crédit.

Cautionnements : en ce qui concerne les cautionnements de paiement périodique des TH LNH fournis par la SCHL, nous comptons fonder l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit sur l'émetteur et sur le bloc de prêts hypothécaires assurés qui garantissent directement les titres. Pour les cautionnements de paiement périodique des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) fournis par la SCHL, nous fonderons l'évaluation sur les contreparties de swap et les actifs de réinvestissement détenus dans le cadre du Programme des OHC qui fournissent les flux de trésorerie affectés aux paiements exigibles au titre des OHC. Les provisions pour pertes sur créances attendues seront comptabilisées seulement si elles excèdent l'ensemble des droits de cautionnement non acquis.

Modèles de dépréciation : nous utiliserons un logiciel spécialisé de tiers, personnalisé pour nous, qui applique nos scénarios macroéconomiques prospectifs pour calculer les pertes sur créances attendues au titre de nos actifs financiers. Nous continuons à tester et à perfectionner nos modèles de dépréciation en réalisant des passages en parallèle pour les périodes de 2017. Notre groupe indépendant de Gestion du risque de modèle et validation des modèles a évalué le risque lié à nos modèles de dépréciation et les examine actuellement plus en détail.

De plus, nous sommes en train de mettre en place une structure de gouvernance pour que nos scénarios macroéconomiques soient régulièrement examinés et scrutés à la loupe par des représentants de nos secteurs des Finances, Risques et Marchés financiers, ainsi que par notre Centre d'analyse de marché. Le Comité des finances et des risques, formé de membres clés de la haute direction, devrait assurer la supervision continue de ce processus.

Gestion du capital

L'IFRS 9 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur le capital lors de la transition.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* remplace l'IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et l'IAS 11 *Contrats de construction* et leurs interprétations connexes, et doit obligatoirement être mise en œuvre d'ici le 1^{er} janvier 2018. Cette norme énonce les dispositions en matière de comptabilisation des produits qui s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients (à l'exception des contrats qui s'inscrivent dans le cadre des normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers).

L'IFRS 15 établit un cadre exhaustif en cinq étapes pour déterminer à quel moment comptabiliser un produit et quel montant comptabiliser. Selon le principe de base de ce cadre, nous devons comptabiliser le produit lorsque nous avons rempli une obligation de prestation prévoyant le transfert de biens ou de services à un client, pour un montant correspondant à la contrepartie que nous nous attendons à recevoir en échange de ces biens ou services. Cette obligation de prestation peut être remplie à un moment précis ou progressivement.

L'adoption de l'IFRS 15 par la Société changera surtout notre façon de comptabiliser les produits tirés des droits de demande dans le cadre de nos activités de titrisation.

Actuellement, les droits de demande relatifs aux cautionnements de paiement périodique sont comptabilisés comme des produits lors de leur réception (soit à la date de la demande). L'IFRS 15 établit que ces droits et cautionnements représentent une même obligation de prestation et que les produits connexes devraient être comptabilisés seulement lorsque cette obligation est remplie (pour la durée de vie de l'OHC ou du TH LNH garanti).

Nous prévoyons appliquer l'IFRS 15 en utilisant la méthode de l'effet cumulé, ce qui signifie que nous ajouterons les produits tirés des droits de demande non acquis au solde des primes et des droits non acquis au 1^{er} janvier 2018 et appliquerons la diminution correspondante aux résultats non distribués. Le montant de l'ajustement est estimé à 71 millions de dollars.

IFRS 17 Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17 *Contrats d'assurance*, qui doit être mise en œuvre d'ici le 1^{er} janvier 2021. L'IFRS 17 est une nouvelle norme comptable complète qui s'applique aux contrats d'assurance et qui couvre la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir. Elle devrait avoir des incidences importantes sur l'ensemble de nos activités d'assurance. Voir la note 2 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Changements de méthodes comptables », pour en savoir plus.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilans consolidés résumés

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Total de l'actif	268 771	259 532
Total du passif	251 209	238 542
Total des capitaux propres du Canada	17 562	20 990

Le total des capitaux propres du Canada a diminué de 3 428 millions de dollars (16 %) principalement en raison de la déclaration d'un dividende de 4 385 millions de dollars, en partie contrebalancée par le résultat global de 957 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de l'exercice. Les totaux de l'actif et du passif ont augmenté, respectivement, de 9 239 millions (4 %) et de 12 667 millions (5 %), du fait surtout des émissions nettes d'OHC découlant des augmentations de 10 785 millions (5 %) des prêts – prêts et créances et de 10 677 millions (5 %) des emprunts – autres passifs financiers. Au 30 septembre 2017, le dividende à payer au gouvernement est de 3 000 millions de dollars, ce qui contribue également à l'augmentation du total de notre passif.

L'augmentation de nos prêts – prêts et créances a été contrebalancée par des baisses de 1 123 millions de dollars (56 %) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de 276 millions (1 %) des placements en valeurs mobilières disponibles à la vente, qui ont servi en partie à payer les dividendes et à rembourser les emprunts échus contractés auprès du gouvernement. Les remboursements nets se sont traduits par une réduction de 1 161 millions (20 %) des emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui compense en partie l'augmentation du total de notre passif total due aux émissions nettes d'OHC et aux paiements de dividendes susmentionnés.

États consolidés résumés des résultats et du résultat global

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Total des produits	1 282	1 200	4 773	3 506
Total des charges	664	762	3 140	2 212
Impôt sur le résultat	151	107	399	312
Résultat net	467	331	1 234	982
Autres éléments du résultat global	(118)	84	(277)	132
Résultat global	349	415	957	1 114

Comparaison – T3 2017 et T3 2016

Le total des produits s'est accru de 82 millions de dollars (7 %) en raison principalement des gains nets sur les instruments financiers, qui ont augmenté de 69 millions (1 725 %) en grande partie à cause des gains nets réalisés sur la vente de placements en valeurs mobilières qui a fait suite au rééquilibrage du portefeuille.

Le total des charges a diminué de 98 millions de dollars (13 %) principalement en raison d'une baisse des règlements d'assurance de 93 millions (69 %) attribuable à une réduction du nombre de contrats d'assurance en vigueur, à une amélioration du taux de prêts en souffrance et du taux de chômage à l'échelle nationale, ainsi qu'à une augmentation des prix des logements en Ontario et en Colombie-Britannique.

Les autres éléments du résultat global ont affiché une baisse de 202 millions de dollars (241 %) en raison principalement d'une diminution des gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente, contrebalancée par une hausse des gains sur la réévaluation des montants au titre des régimes à prestations déterminées.

Les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente ont baissé de 314 millions de dollars (413 %) surtout en raison de pertes latentes sur le portefeuille de placements en titres à revenu fixe qui ont découlé d'une forte augmentation des taux de rendement du marché au cours du trimestre à l'étude, ainsi que de la reprise des gains latents sur la vente de placements en valeurs mobilières. Les gains latents comptabilisés au cours de la même période de l'exercice précédent dernier étaient principalement attribuables à des gains latents sur les titres de capitaux propres.

Les gains sur la réévaluation des montants au titre des régimes à prestations déterminées ont augmenté de 112 millions de dollars (1 400 %), principalement en raison d'une hausse du taux d'actualisation par rapport au deuxième trimestre de 2017, partiellement contrebalancée par un rendement réel des actifs des régimes inférieur aux prévisions, ce qui a entraîné une diminution nette du passif au titre des régimes à prestations déterminées. Par rapport au troisième trimestre de 2016, la diminution nette du passif au titre des régimes à prestations déterminées a été plus petite, en raison de l'augmentation supérieure aux attentes du rendement réel des actifs des régimes, partiellement contrebalancée par une baisse du taux d'actualisation.

Comparaison – Cumul 2017 et cumul 2016

Le total des produits s'est accru de 1 267 millions de dollars (36 %) en raison principalement d'une augmentation des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, des gains nets sur les instruments financiers et des primes et droits acquis.

Les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement ont augmenté de 1 052 millions de dollars (67 %) du fait surtout d'un accroissement du soutien pour le logement et du logement dans les communautés des Premières Nations découlant des nouvelles initiatives prévues dans le budget de 2016, ainsi que du calendrier des demandes de remboursement des dépenses.

Les gains nets sur les instruments financiers ont augmenté de 126 millions de dollars (274 %) en raison des gains nets réalisés sur la vente de placements en valeurs mobilières qui a fait suite au rééquilibrage du portefeuille, en plus d'une baisse du coût de remboursement de la dette pour les achats d'OHC.

Les primes et droits acquis ont connu une augmentation de 64 millions de dollars (5 %), attribuable essentiellement à l'effet combiné de la majoration des droits de cautionnement en 2015 et à la modification du barème des droits pour les activités de titrisation en 2016, avec des droits de cautionnement pour tous les TH LNH vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).

Le total des charges s'est accru de 928 millions de dollars (42 %) du fait d'une augmentation des dépenses des programmes de logement et des charges opérationnelles, partiellement contrebalancée par une diminution des règlements d'assurance.

Les dépenses des programmes de logement ont augmenté de 1 052 millions de dollars (67 %), ce qui correspond à la hausse des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement tel qu'il a été mentionné.

Les charges opérationnelles ont augmenté de 54 millions de dollars (19 %) en raison surtout d'une hausse des coûts associés à notre initiative de transformation technologique.

Les règlements d'assurance ont diminué de 178 millions de dollars (51 %) pour les raisons susmentionnées.

Les autres éléments du résultat global ont diminué de 409 millions de dollars (310 %) en raison principalement d'une baisse des gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente, contrebalancée en partie par une diminution des pertes sur la réévaluation des montants au titre des régimes à prestations déterminées.

Les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente ont baissé de 528 millions de dollars (177 %) pour les raisons susmentionnées.

Les gains sur la réévaluation des montants au titre des régimes à prestations déterminées ont augmenté de 154 millions de dollars (97 %) principalement en raison d'une diminution du taux d'actualisation par rapport au 31 décembre 2016, partiellement contrebalancée par un rendement réel des actifs des régimes supérieur aux attentes, ce qui a entraîné une augmentation nette du passif au titre des prestations déterminées. Comparativement à la même période en 2016, l'augmentation nette du passif au titre des prestations déterminées a été plus élevée en raison d'une baisse plus forte du taux d'actualisation, en partie contrebalancée par le rendement réel des actifs des régimes supérieur aux attentes.

RÉSULTATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ À PRÉSENTER

L'analyse financière porte sur les activités suivantes : l'aide au logement, l'assurance prêt hypothécaire et la titrisation.

AIDE AU LOGEMENT

Nous versons des fonds fédéraux à l'appui des programmes de logement destinés aux Canadiens dans le besoin, notamment dans les réserves. Nos activités comprennent également des programmes d'octroi de prêts pour le logement social. Le résultat ultime de nos activités est que les Canadiens dans le besoin aient accès à des logements abordables et convenables.

Analyse financière

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre		30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Produits d'intérêts nets	4	3	8	8
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	521	531	2 635	1 583
Autres produits ¹	4	4	17	17
Total des produits	529	538	2 660	1 608
Dépenses des programmes de logement	521	531	2 635	1 583
Charges opérationnelles	5	4	19	10
Total des charges	526	535	2 654	1 593
Résultat avant impôt	3	3	6	15
Impôt sur le résultat	(1)	-	(3)	-
Résultat net (perte)	4	3	9	15

¹ Les autres produits comprennent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Comparaison – T3 2017 et T3 2016

Le total des produits et des charges a diminué de 9 millions de dollars (2 %). Cette diminution s'explique principalement par une réduction de 53 millions de dollars des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement, réduction attribuable au calendrier des dépenses liées au parc de logements sociaux existants. Cette réduction a toutefois été en partie contrebalancée par une hausse de 42 millions de dollars des dépenses associées à de nouvelles initiatives du budget de 2016.

Comparaison – Cumul 2017 et cumul 2016

Le total des produits a augmenté de 1 052 millions de dollars (65 %), tandis que les dépenses totales se sont accrues de 1 061 millions (67 %), en raison surtout de l'augmentation des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement qui a découlé d'une hausse de 1 081 millions des dépenses associées à de nouvelles initiatives du budget de 2016. Cette hausse a été en partie contrebalancée par une baisse de 42 millions de dollars des crédits parlementaires, baisse attribuable au calendrier des dépenses liées au parc de logements sociaux existants. Sur les dépenses de 1 081 millions de dollars découlant du budget de 2016, une tranche de 1 031 millions a trait à de nouveaux engagements pour le logement abordable et une tranche de 50 millions, à de nouveaux engagements pour le logement dans les communautés des Premières Nations.

Gestion du capital

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL. Une tranche des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit inhérents à nos prêts. Les variations latentes de la juste valeur marchande ainsi que les pertes découlant de la réévaluation des montants au titre des régimes à prestations déterminées sont imputées aux résultats non distribués. Il n'y a pas de capital immobilisé² pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la

² Dans le présent rapport financier trimestriel, toute mention du « capital » renvoie au terme comptable et ne se limite pas au sens donné au terme « capital » dans la Loi sur la SCHL, la Loi nationale sur l'habitation et la Loi sur la gestion des finances publiques.

Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir. Voir la note 7 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital », pour en savoir plus.

Présentation de l'information sur l'utilisation des crédits

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les crédits autorisés par le Parlement et qui nous sont accordés pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant total que nous comptabilisons pendant notre exercice, qui correspond à l'année civile.

<i>(En millions)</i>	Neuf mois clos les 30 septembre	
	2017	2016
Montants prévus pour l'application des programmes de logement		
Montants autorisés en 2016-2017 (2015-2016)		
Budget principal des dépenses	2 028	2 026
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2}	1 070	-
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,2}	78	-
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2016 (2015)	(1 563)	(1 420)
Moins les crédits inutilisés pour 2016-2017 (2015-2016) ⁴	(47)	(17)
Tranche de 2016-2017 (2015-2016) comptabilisée en 2017 (2016)	1 566	589
Montants autorisés en 2017-2018 (2016-2017)		
Budget principal des dépenses	2 735	2 028
Budget supplémentaire des dépenses ^{1,2,3}	41	1 070
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,2}	-	78
Total des crédits de l'exercice	2 776	3 176
Moins la tranche à comptabiliser au cours des prochains trimestres	(1 707)	(2 135)
Crédits inutilisés prévus pour 2017-2018 (réellement inutilisés en 2016-2017)	-	(47)
Tranche de 2017-2018 (2016-2017) comptabilisée en 2017 (2016)	1 069	994
Total des crédits comptabilisés – Neuf mois clos le 30 septembre	2 635	1 583

¹ Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent aux crédits additionnels votés par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

² Le budget de 2016 incluait du financement sur deux ans destiné à l'infrastructure sociale, de même que du financement sur cinq ans pour le nouveau Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable. Les crédits pour 2016-2017 et pour 2017-2018 tiennent compte de la première et de la deuxième année de ces investissements.

³ Le budget de 2016 incluait du financement sur quatre ans pour favoriser la mise en œuvre de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs, et le budget de 2017 prévoyait l'affectation de nouveaux fonds sur trois ans pour soutenir l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières Nations et les jeunes Inuits, un programme existant de la SCHL. Les crédits pour 2017-2018 tiennent compte de la première année du financement destiné à ces deux programmes (respectivement, 37 millions et 4 millions de dollars).

⁴ Les crédits inutilisés de 47 millions de dollars pour l'exercice 2016-2017 comprennent une affectation bloquée de 35 millions pour tenir compte du transfert, de la SCHL à Affaires autochtones et du Nord Canada, de la mise en œuvre des fonds pour le logement des Inuits. Compte tenu de cette affectation bloquée, la tranche inutilisée de la SCHL se chiffrait à 12 millions de dollars.

Le total des crédits approuvés par le Parlement pour l'exercice 2017-2018 est de 2 776 millions de dollars. Les dépenses totales par rapport au niveau de référence atteignaient 1 069 millions de dollars (39 %) au 30 septembre 2017.

ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Nous offrons de l'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité (P.-O., à l'unité), de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels partout au Canada. Nous appliquons ces programmes dans un contexte commercial. Les produits tirés des primes, des droits et des placements servent à couvrir l'ensemble des charges, y compris les pertes sur règlements, et nous devons générer un rendement raisonnable au profit du gouvernement, tout en tenant dûment compte des risques de pertes. Les activités d'assurance prêt hypothécaire génèrent la quasi-totalité de notre résultat net.

Nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Alors que les primes acquises et les gains (pertes) nets sur les instruments financiers changent d'un trimestre à l'autre en fonction des soldes sous-jacents, les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits qui s'y rapportent; pour les prêts pour achat, ceux-ci atteignent habituellement un sommet au printemps et à l'été. Les pertes sur règlements varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

Paramètres financiers

<i>(En milliards)</i>	Aux	
	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Contrats d'assurance en vigueur	484	512
P.-O., à l'unité	252	264
Portefeuille	165	185
Immeubles collectifs résidentiels	67	63

En vertu de l'article 11 de la LNH, l'encours total des prêts assurés ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2016). Au 30 septembre 2017, les contrats d'assurance en vigueur s'établissaient à 484 milliards de dollars, en baisse de 28 milliards (5 %) par rapport au 31 décembre 2016. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 38 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimés des prêts se chiffraient à 66 milliards.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre		30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Volume d'assurance (nombre de logements)	67 915	127 991	211 891	345 716
P.-O., à l'unité	32 942	46 908	88 402	120 499
Portefeuille ¹	5 765	56 153	35 741	146 824
Immeubles collectifs résidentiels	29 208	24 930	87 748	78 393
Volume d'assurance (\$)	12 539	22 539	38 187	63 747
P.-O., à l'unité	8 893	12 034	23 036	29 521
Portefeuille ¹	987	8 362	7 087	28 076
Immeubles collectifs résidentiels	2 659	2 143	8 064	6 150
Primes et droits perçus²	414	458	1 085	1 184
P.-O., à l'unité	309	360	768	894
Portefeuille	7	21	45	72
Immeubles collectifs résidentiels	98	77	272	218
Règlements payés³	74	103	245	295
P.-O., à l'unité	61	75	195	241
Portefeuille	4	4	12	18
Immeubles collectifs résidentiels	9	24	38	36
Taux de prêts en souffrance (%)	0,30	0,32	0,30	0,32

¹ Les volumes d'assurance de portefeuille ont été modifiés pour tenir compte des substitutions par les prêteurs et des nouveaux prêts. Les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille se sont élevées à 4 022 logements et 485 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 septembre 2017 et à 22 517 logements et 3 831 millions pour les neuf mois clos à la même date.

² Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes et droits différés sur les contrats souscrits pendant la période en raison de la date de perception.

³ Les règlements payés n'incluent pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

Comparaison – T3 2017 et T3 2016

Notre volume total d'assurance a été inférieur de 60 076 logements (47 %) en raison principalement d'une baisse du volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et du volume d'assurance de portefeuille, contrebalancée en partie par une hausse du volume d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels.

- Le volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité a diminué de 13 966 logements (30 %), puisqu'une baisse a été enregistrée tant pour les prêts pour achat que ceux de refinancement. La diminution du volume est essentiellement attribuable aux nouvelles règles annoncées par le gouvernement au quatrième trimestre de 2016, qui ont éliminé le produit de refinancement et introduit l'exigence pour l'emprunteur de démontrer, au moyen de la « simulation de crise visant le taux hypothécaire », qu'il a la capacité de faire ses paiements hypothécaires même à un taux d'intérêt plus élevé.
- Le volume d'assurance de portefeuille (prêts nouveaux et de remplacement) a baissé de 50 388 logements (90 %) du fait essentiellement de l'ajustement du marché face à la nouvelle tarification qui a découlé de la hausse des exigences en matière de capital.
- Le volume d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels s'est accru de 4 278 logements (17 %) surtout en raison de l'augmentation du nombre de prêts de refinancement d'immeubles collectifs résidentiels attribuable essentiellement à la faiblesse prolongée des taux d'intérêt.

Les primes et droits perçus ont connu une baisse de 44 millions de dollars (10 %), qui découle principalement d'une diminution des primes et droits perçus pour l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et pour l'assurance de portefeuille, légèrement contrebalancée par une hausse des primes et droits perçus pour l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels. La baisse des primes et droits perçus pour l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et pour l'assurance de portefeuille découle des diminutions de volume tel qu'il a été mentionné, mais elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des tarifs qui est entrée en vigueur au cours du premier trimestre. La hausse des primes et droits perçus pour l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels est attribuable à l'augmentation du volume.

Les règlements payés ont connu un recul de 29 millions de dollars (28 %), qui s'explique par une baisse des règlements visant des immeubles collectifs résidentiels et des prêts hypothécaires pour logements de propriétaires-occupants assurés à l'unité. La baisse des demandes de règlements visant des immeubles collectifs découle essentiellement d'un important règlement conclu au troisième trimestre de 2016. Les demandes de règlement visant des prêts hypothécaires pour logements de propriétaires-occupants assurés à l'unité sont en baisse en raison de la conjoncture économique plus favorable des deux dernières années, ce qui a entraîné une diminution du taux de prêts en souffrance et une amélioration de l'emploi.

Comparaison – Cumul 2017 et cumul 2016

Notre volume total d'assurance a été de 133 825 logements (39 %) inférieur en raison principalement d'une baisse du volume d'assurance de portefeuille et du volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité, contrebalancée en partie par une hausse du volume d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels.

- Le volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité a diminué de 32 097 logements (27 %) et le volume d'assurance de portefeuille (prêts nouveaux et de remplacement) a baissé de 111 083 logements (76 %) pour les raisons susmentionnées.
- Le volume d'assurance de portefeuille a diminué de 9 355 logements (12 %) pour les raisons susmentionnées.

Les primes et droits perçus ont reculé de 99 millions de dollars (8 %) pour les raisons susmentionnées.

Les règlements payés ont décliné de 50 millions de dollars (17 %), essentiellement en raison de la diminution des règlements relativement aux prêts hypothécaires pour logements de propriétaires-occupants assurés à l'unité pour les raisons susmentionnées.

	Aux			
	30 septembre 2017		31 décembre 2016	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance (%)	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance (%)
P.-O., à l'unité	5 584	0,44	6 456	0,48
Portefeuille	1 443	0,13	1 563	0,13
Immeubles collectifs résidentiels	107	0,47	94	0,43
Total	7 134	0,30	8 113	0,32

Nous établissons notre taux de prêts en souffrance d'après le nombre de prêts dont les paiements sont en retard depuis plus de 90 jours par rapport au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

Au 30 septembre 2017, le taux global et le nombre total de prêts en souffrance dans notre portefeuille de prêts assurés avaient diminué par rapport à la clôture de l'exercice 2016. Une diminution du nombre de prêts en souffrance a été observée dans toutes les provinces à l'exception de la Saskatchewan, où une faible hausse du nombre et du taux de prêts en souffrance a été constatée.

Analyse financière

(En millions)	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Primes et droits acquis	394	400	1 167	1 161
Produits de placements	153	148	457	443
Autres produits ¹	69	5	89	10
Total des produits	616	553	1 713	1 614
Règlements d'assurance	41	134	169	347
Charges opérationnelles	69	64	228	185
Total des charges	110	198	397	532
Résultat avant impôt	506	355	1 316	1 082
Impôt sur le résultat	124	87	324	263
Résultat net	382	268	992	819

¹ Les autres produits comprennent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Comparaison – T3 2017 et T3 2016

Les autres produits ont augmenté de 64 millions de dollars (1 280 %) surtout en raison des gains nets réalisés sur la vente de placements en valeurs mobilières qui a fait suite au rééquilibrage du portefeuille.

Les règlements d'assurance ont affiché un recul de 93 millions de dollars (69 %) en raison de l'amélioration de la conjoncture économique, ce qui a entraîné une baisse du nombre de prêts en souffrance et une réduction de notre provision pour défauts survenus mais non déclarés, laquelle se reflète sur les règlements d'assurance. Nous avons aussi réduit notre provision pour les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés étant donné une exposition moindre aux risques découlant d'une baisse des soldes impayés. En outre, un règlement important associé à une demande visant un immeuble collectif résidentiel a été conclu au troisième trimestre de 2016.

Comparaison – Cumul 2017 et cumul 2016

Les produits de placements ont enregistré une hausse de 14 millions de dollars (3 %), qui découle principalement d'une augmentation de la taille moyenne du portefeuille.

Les autres produits ont augmenté de 79 millions de dollars (790 %) tandis que les règlements d'assurance ont diminué de 178 millions (51 %) pour les raisons susmentionnées.

Les charges opérationnelles ont connu une hausse de 43 millions de dollars (23 %) en raison surtout d'une augmentation des coûts associés à notre initiative de transformation technologique.

Ratios

Comme complément d'information aux résultats financiers des activités d'assurance prêt hypothécaire, nous avons également recours à des mesures financières et à des ratios pour analyser notre rendement.

<i>(En pourcentages)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Indice de l'importance des règlements	30,3	26,2	31,4	31,1
Pourcentage de pertes	10,4	33,5	14,5	29,9
Ratio des charges opérationnelles	17,5	16,1	19,5	16,0
Ratio mixte	27,9	49,6	34,0	45,9
Rendement des capitaux propres ¹	10,1	5,8	7,8	6,0
Ratio du capital disponible sur le capital requis	14,8	10,4	13,1	10,6

¹ Le rendement des capitaux propres pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017 serait, respectivement, de 7,9 et de 6,9 % si l'on ne tenait pas compte de l'incidence des dividendes déclarés au cours de la période.

Comparaisons – T3 2017 et T3 2016 / Cumul 2017 et cumul 2016

L'indice de l'importance des règlements s'est accru de 4,1 points de pourcentage et de 0,3 point de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison d'un pourcentage plus élevé des demandes de règlement pour des prêts à RPV élevé.

Le pourcentage de pertes a baissé de 23,1 points de pourcentage et de 15,4 points de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent, du fait essentiellement de la diminution des règlements d'assurance.

Le ratio des charges opérationnelles a progressé de 1,4 point de pourcentage et de 3,5 points de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent, en raison principalement d'une hausse des coûts associés à notre initiative de transformation technologique.

Le ratio mixte a connu une baisse de 21,7 points de pourcentage et de 11,9 points de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent; cette baisse découle surtout d'une diminution des règlements d'assurance, qui a été contrebalancée par une augmentation des charges opérationnelles, tel qu'il a été mentionné.

Le rendement des capitaux propres a avancé de 4,3 points de pourcentage et de 1,8 point de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation du résultat net et du capital excédentaire remis au gouvernement au moyen de nos paiements de dividendes.

Le rendement de la cible de capital immobilisé s'est accru de 4,4 points de pourcentage et de 2,5 points de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent, surtout grâce à l'augmentation du résultat net.

Gestion du capital

Notre cadre de gestion du capital est conforme aux règles du BSIF à l'intention des assureurs sous réglementation fédérale relativement à l'application du TCM. Le TCM correspond au ratio du capital disponible sur le capital minimal requis. Voir la note 7 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital », pour en savoir plus.

<i>(En pourcentages)</i>	Aux	
	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM) ¹	179	384

¹ Nous n'avons pas eu recours aux mesures transitoires prévues dans le préavis du BSIF. Notre ratio selon le TCM au 30 septembre 2017 serait de 214 % si les mesures transitoires étaient appliquées.

Le ratio du capital disponible sur le capital minimal requis a baissé de 205 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2016 en raison principalement des dividendes de 4 385 millions de dollars déclarés et de la mise en œuvre de nouvelles exigences du TCM le 1^{er} janvier 2017, qui a entraîné une augmentation du capital minimal requis.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire est financé par les primes et droits de demande perçus et les intérêts encaissés, déduction faite des règlements et des charges opérationnelles payés. L'objectif d'investissement et la répartition de l'actif pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire visent à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en réduisant au minimum le besoin de liquider des placements.

La juste valeur des placements, déduction faite des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat, totalisait 23,7 milliards de dollars au 30 septembre 2017 (24,7 milliards au 31 décembre 2016), ce qui correspond à leur valeur comptable.

TITRISATION

Nous facilitons l'accès à des fonds pour le financement hypothécaire à l'habitation au moyen de la prestation de cautionnements aux termes de programmes de titrisation et de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes.

Paramètres financiers

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements du capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2016). Le total des cautionnements en vigueur, qui correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital associée au cautionnement de paiement périodique, se répartit comme suit :

<i>(En milliards)</i>	Aux	
	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Total des cautionnements en vigueur	459	452
TH LNH	226	229
OHC	233	223

Les cautionnements en vigueur totalisaient 459 milliards de dollars au 30 septembre 2017, en hausse de 7 milliards (2 %) puisque le montant des nouveaux titres cautionnés par la SCHL a été supérieur à celui des cautionnements arrivés à échéance.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre		30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Total des nouveaux titres cautionnés	41 172	43 109	113 082	92 316
TH LNH	31 672	32 859	82 832	62 066
OHC	9 500	10 250	30 250	30 250
Droits de cautionnement et de demande perçus	134	142	370	339
Droits de cautionnement et de demande perçus – TH LNH	100	104	260	204
Droits de cautionnement perçus – OHC	34	38	110	135

Comparaison – T3 2017 et T3 2016

Les nouveaux titres cautionnés ont connu une baisse de 1 937 millions de dollars (5 %), dont 750 millions s'expliquent par la réduction des volumes d'OHC attribuable à la fois à un affaiblissement de la demande des investisseurs au troisième trimestre de 2017 et à la hausse des émissions au premier trimestre de 2017. Ainsi, les émissions ont été moins élevées pendant le trimestre à l'étude pour éviter de dépasser le plafond annuel de 40 milliards de dollars pour les nouveaux cautionnements d'OHC. Enfin, la tranche restante de 1 187 millions de dollars s'explique par les volumes de TH LNH, qui ont régressé au troisième trimestre de 2017 étant donné que la demande de TH LNH et l'attribution de cautionnements par émetteur ont été réparties plus uniformément entre les trimestres qu'au cours de l'exercice précédent. En 2016, les attributions avaient été passablement plus faibles aux deux premiers trimestres, tandis qu'elles avaient été plus marquées aux deux derniers.

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont diminué de 8 millions de dollars (6 %) en raison de la baisse des volumes tel qu'il a été mentionné.

Comparaison – Cumul 2017 et cumul 2016

Les nouveaux titres cautionnés se sont accrus de 20 766 millions de dollars (23 %) en raison du changement de politique entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016, selon lequel les TH LNH vendus à la FCH sont désormais assujettis à des droits de cautionnement.

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont augmenté de 31 millions de dollars (9 %). Les droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH se sont accrus de 56 millions de dollars (28 %) du fait essentiellement des changements de politique concernant les TH LNH servant à l'émission d'OHC dont il est question au paragraphe

précédent, et de l'augmentation du volume de TH LNH du marché. Les droits de cautionnement perçus pour les OHC ont baissé de 25 millions de dollars (19 %), ce qui s'explique surtout par la diminution des droits de cautionnement des OHC entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

Analyse financière

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Produits d'intérêts nets	2	2	8	8
Primes et droits acquis ¹	98	76	276	218
Produits de placements	13	11	36	32
Autres produits ²	17	19	56	57
Total des produits	130	108	376	315
Total des charges	28	29	89	87
Résultat avant impôt	102	79	287	228
Impôt sur le résultat	26	20	72	57
Résultat net	76	59	215	171

¹ Les primes et droits acquis au titre des activités de titrisation comprennent les droits de demande et de cautionnement acquis.

² Les autres produits comprennent les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Comparaisons – T3 2017 et T3 2016 / Cumul 2017 et cumul 2016

Le résultat net s'est accru de 17 millions de dollars (29 %) et de 44 millions (26 %) par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent, en raison principalement des augmentations des primes et droits acquis, respectivement, de 22 millions (29 %) et de 58 millions (27 %). Les augmentations des primes et droits acquis s'expliquent essentiellement par l'effet combiné de la majoration des droits de cautionnement en 2015 et la modification du barème des droits en 2016, avec des droits de cautionnement pour tous les TH LNH vendus à la FCH.

Ratios

Comme complément d'information aux résultats financiers des programmes de titrisation (en excluant la FCH), nous avons également recours à des mesures financières et à des ratios pour analyser notre rendement.

<i>(En pourcentages)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Ratio des charges opérationnelles	10,4	11,9	10,7	12,0
Rendement des capitaux propres	13,5	11,3	13,2	11,3
Rendement du capital requis	15,4	17,6	13,8	17,3

Comparaisons – T3 2017 et T3 2016 / Cumul 2017 et cumul 2016

Le ratio des charges opérationnelles a affiché une baisse de 1,5 point de pourcentage et de 1,3 point de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation des droits de cautionnement et de demande acquis.

Le rendement des capitaux propres s'est accru de 2,2 points de pourcentage et de 1,9 point de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent, par suite d'une augmentation du résultat net.

Le rendement du capital requis a baissé de 2,2 points de pourcentage et de 3,5 points de pourcentage par rapport, respectivement, aux trois mois et neuf mois correspondants de l'exercice précédent, en raison des améliorations apportées à la modélisation du risque lié aux catastrophes dans le cadre de notre évaluation du risque de cautionnement menée en 2016, qui a entraîné une hausse de notre capital requis pour les activités de titrisation à compter du quatrième trimestre de 2016.

Gestion du capital

En ce qui a trait à nos activités de titrisation, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires dans le secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19 – *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Voir la note 7 complémentaire aux états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital », pour en savoir plus.

<i>(En pourcentages)</i>	Aux	
	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Ratio du capital disponible sur le capital requis	112	100

Le ratio du capital disponible sur le capital requis s'est accru de 12 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2016 en raison principalement d'une augmentation du total des capitaux propres attribuable au résultat net pendant la période.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités de titrisation est financé par les droits de cautionnement et de demande perçus et les intérêts encaissés, déduction faite des charges. Il vise à couvrir les risques associés à nos programmes de titrisation. L'objectif du portefeuille de placements consiste à maximiser notre capacité à répondre aux besoins de liquidité découlant des cautionnements de paiement périodique et à préserver le capital en investissant dans des titres du gouvernement du Canada.

La juste valeur des placements sous gestion totalisait 3,4 milliards de dollars au 30 septembre 2017 (3,1 milliards au 31 décembre 2016), ce qui correspond significativement à leur valeur comptable.

GESTION DES RISQUES

Divers risques influent sur notre contexte opérationnel et pourraient avoir des incidences sur la réalisation de nos objectifs. Ces risques sont présentés en détail dans le Rapport annuel 2016 de la SCHL. Aucun fait nouveau significatif n'a eu d'incidence sur nos approches de gestion des risques pendant la période à l'étude.

CHANGEMENTS LIÉS AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Aucun changement lié à nos principaux dirigeants n'a été annoncé avant la publication du rapport financier trimestriel.

DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	T3 2017	T2 2017	T1 2017	T4 2016	T3 2016	T2 2016	T1 2016	T4 2015
Résultats consolidés								
Total de l'actif	268 771	264 713	266 188	259 532	260 495	254 319	256 789	252 107
Total du passif	251 209	247 260	244 782	238 542	239 742	233 981	236 850	232 468
Total des capitaux propres du Canada	17 562	17 453	21 406	20 990	20 753	20 338	19 939	19 639
Total des produits et des crédits parlementaires	1 282	1 241	2 250	1 186	1 200	1 106	1 201	1 147
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	815	844	1 880	790	869	768	888	729
Résultat net	467	397	370	396	331	338	313	418
Aide au logement								
Crédits parlementaires affectés aux dépenses des programmes de logement	521	548	1 566	570	531	463	589	476
Résultat net	4	(1)	6	(29)	3	2	10	6
Total des capitaux propres du Canada	203	151	186	196	154	148	176	202
Assurance prêt hypothécaire								
Contrats d'assurance en vigueur (en milliards de dollars)	484	496	502	512	514	523	520	526
Volume d'assurance ¹	12 539	17 395	8 253	20 528	22 539	26 872	14 336	25 358
Primes et droits perçus	414	443	228	374	458	478	248	397
Primes et droits acquis	394	396	377	344	400	393	368	419
Règlements payés	74	94	77	82	103	90	102	99
Règlements d'assurance	41	51	77	(13)	134	111	102	52
Résultat net	382	321	289	364	268	288	263	360
Pourcentage de pertes	10,4 %	12,9 %	20,4 %	(3,8) %	33,5 %	28,2 %	27,7 %	12,4 %
Ratio des charges opérationnelles	17,5 %	19,7 %	21,5 %	21,2 %	16,1 %	14,0 %	17,9 %	9,8 %
Ratio mixte	27,9 %	32,6 %	41,9 %	17,4 %	49,6 %	42,2 %	45,6 %	22,2 %
Indice de l'importance des règlements	31,6 %	27,5 %	30,5 %	29,9 %	26,2 %	27,5 %	34,4 %	29,6 %
Rendement des capitaux propres	10,1 %	7,5 %	6,1 %	7,7 %	5,8 %	6,4 %	5,9 %	8,2 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	14,8 %	12,6 %	11,3 %	14,2 %	10,4 %	11,3 %	10,5 %	14,8 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM) ²	179 %	173 %	215 %	384 %	374 %	366 %	362 %	354 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL (\$)	32,7 %	34,3 %	34,9 %	36,0 %	36,9 %	38,1 %	38,1 %	39,1 %
Titrisation								
Cautionnements en vigueur (en milliards de dollars)	459	456	457	452	435	426	429	431
Titres cautionnés	41 172	37 730	34 180	52 117	43 109	27 373	21 834	36 077
Droits de cautionnement et de demande perçus	134	121	115	240	142	108	89	195
Droits de cautionnement et de demande acquis	98	91	87	66	76	71	71	79
Résultat net	76	71	68	53	59	55	57	63
Ratio des charges opérationnelles	10,4 %	10,7 %	10,7 %	14,2 %	11,9 %	12,5 %	11,6 %	8,7 %
Rendement des capitaux propres	13,5 %	13,0 %	12,9 %	9,9 %	11,3 %	10,9 %	11,8 %	13,2 %
Rendement du capital requis	15,4 %	14,3 %	13,2 %	12,4 %	17,6 %	16,6 %	17,8 %	20,0 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis	112 %	120 %	106 %	100 %	165 %	165 %	161 %	159 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL (\$)	31,2 %	31,9 %	32,6 %	32,6 %	31,5 %	32,0 %	32,3 %	32,5 %

¹ Les volumes d'assurance de portefeuille ont été modifiés; ils tiennent compte des substitutions par les prêteurs et des nouveaux prêts.

² Depuis le 1^{er} janvier 2017, le ratio du capital disponible sur le capital requis tient compte de la version modifiée du préavis du BSIF à l'intention des assureurs hypothécaires, tel qu'il a été mentionné.

États financiers consolidés trimestriels non audités

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	25
BILANS CONSOLIDÉS	26
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL	27
ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	28
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	29
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	30
NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	30
NOTE 2 – CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES	30
NOTE 3 – UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS	31
NOTE 4 – INFORMATIONS SECTORIELLES	31
NOTE 5 – CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET DÉPENSES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT	35
NOTE 6 – ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE	35
NOTE 7 – GESTION DU CAPITAL	37
NOTE 8 – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR	40
NOTE 9 – PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES	45
NOTE 10 – PRÊTS	46
NOTE 11 – EMPRUNTS	48
NOTE 12 – RISQUE DE MARCHÉ	50
NOTE 13 – RISQUE DE CRÉDIT	51
NOTE 14 – PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	52
NOTE 15 – IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	53
NOTE 16 – TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	53
NOTE 17 – ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS	53
NOTE 18 – RECLASSEMENTS ET INFORMATIONS COMPARATIVES	53
NOTE 19 – ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR	54

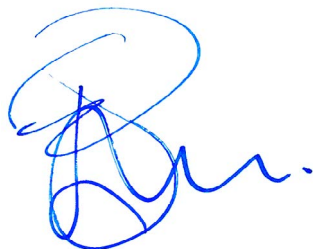
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 30 septembre 2017

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

Le président et premier dirigeant,

A blue ink signature of Evan Siddall, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a cursive name.

Evan Siddall, BA, LL. B.

Le chef des finances et premier vice-président,
Marchés financiers,

A blue ink signature of Wojciech (Wojo) Zielonka, written in a cursive script.

Wojciech (Wojo) Zielonka, CPA, CA, IAS.A

Le 20 novembre 2017

BILANS CONSOLIDÉS

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Aux	
		30 septembre 2017	31 décembre 2016
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		872	1 995
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		-	17
Placements en valeurs mobilières	9		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		1 049	1 173
Disponibles à la vente		22 950	23 226
Prêts	10		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		3 097	4 020
Prêts et créances		238 095	227 310
Intérêts courus à recevoir		1 313	705
Instruments dérivés		67	86
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	5	278	59
Débiteurs et autres actifs		783	674
Immeubles de placement		267	267
		268 771	259 532
Passif			
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		404	704
Emprunts	11		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		4 744	5 905
Autres passifs financiers		233 833	223 156
Intérêts courus à payer		1 117	542
Instruments dérivés		35	32
Dividende à payer	7	3 000	-
Créditeurs et autres passifs		474	548
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		343	384
Provision pour règlements	6	586	654
Primes et droits non acquis		6 591	6 564
Passif d'impôt différé		82	53
		251 209	238 542
Engagements et passifs éventuels	17		
Capitaux propres du Canada			
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		489	761
Résultats non distribués		17 048	20 204
		17 562	20 990
		268 771	259 532

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
		30 septembre		30 septembre	
		2017	2016	2017	2016
Produits d'intérêts					
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		12	20	43	68
Prêts et créances		1 150	1 102	3 375	3 340
Autres		11	13	34	39
		1 173	1 135	3 452	3 447
Charges d'intérêts					
Emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		24	30	72	95
Autres passifs financiers		1 114	1 072	3 275	3 255
		1 138	1 102	3 347	3 350
Produits d'intérêts nets					
		35	33	105	97
Produits autres que d'intérêts et crédits parlementaires					
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	5	521	531	2 635	1 583
Primes et droits acquis		492	476	1 443	1 379
Produits de placements		145	140	432	420
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	8	65	(4)	80	(46)
Autres produits		24	24	78	73
Total des produits et des crédits parlementaires		1 282	1 200	4 773	3 506
Charges autres que d'intérêts					
Programmes de logement	5	521	531	2 635	1 583
Règlements d'assurance		41	134	169	347
Charges opérationnelles		102	97	336	282
		664	762	3 140	2 212
Résultat avant impôt		618	438	1 633	1 294
Impôt sur le résultat	15	151	107	399	312
Résultat net		467	331	1 234	982
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt)					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente		(204)	79	(230)	298
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période		(34)	(3)	(42)	(7)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		(238)	76	(272)	291
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées		120	8	(5)	(159)
		(118)	84	(277)	132
Résultat global		349	415	957	1 114

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre		30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Capital d'apport	25	25	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global				
Solde au début de la période	727	1 022	761	807
Autres éléments du résultat global	(238)	76	(272)	291
Solde à la clôture de la période	489	1 098	489	1 098
Résultats non distribués				
Solde au début de la période	16 701	19 291	20 204	18 807
Résultat net	467	331	1 234	982
Autres éléments du résultat global	120	8	(5)	(159)
Dividendes	(240)	-	(4 385)	-
Solde à la clôture de la période	17 048	19 630	17 048	19 630
Capitaux propres du Canada	17 562	20 753	17 562	20 753

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
		30 septembre		30 septembre	
		2017	2016	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités opérationnelles					
Résultat net		467	331	1 234	982
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités opérationnelles					
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		(9)	55	79	160
Impôt sur le résultat différé		6	3	30	(12)
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers		(52)	-	(55)	46
Intérêts courus à recevoir		(663)	(635)	(608)	(570)
Instruments dérivés		28	10	22	4
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		26	179	(219)	(49)
Débiteurs et autres actifs		45	(28)	(17)	167
Intérêts courus à payer		666	577	575	547
Créditeurs et autres passifs		(76)	(54)	(74)	(106)
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		(14)	(10)	(47)	(25)
Provision pour règlements		(22)	30	(68)	48
Primes et droits non acquis		48	127	27	155
Autres		13	(1)	10	(7)
Prêts	10				
Remboursements		5 214	5 311	20 607	22 658
Décaissements		(9 584)	(10 322)	(30 493)	(30 462)
Emprunts	11				
Remboursements		(5 860)	(5 974)	(22 681)	(24 351)
Émissions		10 130	11 085	32 337	32 160
		363	684	659	1 345
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		2 579	825	5 512	3 687
Achats		(1 913)	(1 410)	(5 626)	(5 481)
Acquisitions d'immeubles de placement		-	-	-	(1)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		-	-	17	35
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		(64)	40	(300)	(319)
		602	(545)	(397)	(2 079)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement					
Dividende payé		(1 240)	-	(1 385)	-
		(1 240)	-	(1 385)	-
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(275)	139	(1 123)	(734)
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Début de la période		1 147	1 147	1 995	2 020
Clôture de la période		872	1 286	872	1 286
Représentés par					
Trésorerie		(1)	6	(1)	6
Équivalents de trésorerie		873	1 280	873	1 280
		872	1 286	872	1 286
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Intérêts encaissés pendant la période		767	729	3 527	3 527
Intérêts payés pendant la période		556	582	2 939	2 946
Dividendes encaissés pendant la période		11	11	35	36
Impôt sur le résultat payé pendant la période		72	110	327	110

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou Société) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), du fait de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0P7.

Les présents états financiers consolidés au 30 septembre 2017 et pour les trois mois et neuf mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 20 novembre 2017.

1. Mode de présentation et principales méthodes comptables

Nos états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire* des Normes internationales d'information financière; ils ne comprennent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. En plus de la nouvelle méthode comptable concernant les dividendes expliquée ci-après, les présents états financiers consolidés trimestriels non audités suivent les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même façon, que celles indiquées à la note 2 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, et ils doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

Distribution de dividendes au gouvernement

Les dividendes au gouvernement sont comptabilisés au passif pendant la période au cours de laquelle ils sont autorisés et cessent d'être soumis à la discrétion de la Société. Un montant correspondant est comptabilisé directement dans les capitaux propres. Le Conseil d'administration a le pouvoir de déclarer un dividende.

Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34, mais nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été du fait des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

2. Changements de méthodes comptables

Modifications comptables à venir

L'International Accounting Standards Board (IASB) n'a pas publié de nouvelles normes ni de modifications des normes actuelles, qui se répercuteraient sur la SCHL à l'avenir, autres que celles indiquées à la note 3 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi qu'une nouvelle norme et une nouvelle interprétation, respectivement l'IFRS 17 et l'IFRIC 23, dont il est question plus loin. Nous n'avons pas encore déterminé leur incidence globale sur nos états financiers consolidés.

Conformément à la note 3 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous adopterons l'IFRS 9 *Instruments financiers* et l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* le 1^{er} janvier 2018. Le rapport de gestion contient une mise à jour de l'adoption de ces normes.

IFRS 17 Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17 *Contrats d'assurance*, qui remplace l'IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Aux termes de l'IFRS 17, le passif d'assurance sera calculé à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque. Le taux d'actualisation tiendra compte des taux d'intérêt actuels, qui sont dissociés des actifs détenus. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque et la prime perçue à la conclusion du contrat et sera dégagée pendant la période de couverture. Si l'écart entre la prime perçue et la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures devait s'avérer négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme déficitaire, et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. De plus, l'unité de comptabilisation est plus détaillée que selon les pratiques actuelles. Les ensembles de contrats devront au minimum être séparés en cohortes annuelles, et une ventilation plus détaillée sera permise, voire requise dans certains cas. Il y aura également un nouveau mode de présentation des contrats d'assurance à l'état des résultats et d'autres obligations d'information.

IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019

En juin 2017, l'IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements fiscaux* a été publiée pour présenter la marche à suivre concernant la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur le résultat à des fins comptables dans les situations où il n'est pas certain qu'un traitement fiscal donné utilisé par un émetteur assujéti dans sa déclaration de revenus sera accepté par l'autorité fiscale compétente.

3. Utilisation de jugements et d'estimations

Lors de la préparation des états financiers, la haute direction (la direction) doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de poser des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Ces jugements et estimations importants au 30 septembre 2017 correspondent à ceux dont il est question à la note 4 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

4. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels reflètent les comptes des activités d'aide au logement, d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, qui sont toutes axées sur différents programmes appuyant nos objectifs. Les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, sont comptabilisés au titre des activités de titrisation. Les résultats financiers sont déterminés à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont générés.

Les produits des secteurs à présenter sont générés comme suit :

- Les produits des activités d'aide au logement comprennent les crédits parlementaires et les produits d'intérêts sur les prêts.
- Les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire comprennent les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements.
- Les produits des activités de titrisation comprennent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos les 30 septembre (En millions)	Aide au logement		Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Éliminations		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits d'intérêts	93	107	-	-	1 082	1 029	(2)	(1)	1 173	1 135
Charges d'intérêts	89	104	-	-	1 080	1 027	(31)	(29)	1 138	1 102
Produits d'intérêts nets	4	3	-	-	2	2	29	28	35	33
Produits autres que d'intérêts et crédits parlementaires										
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	521	531	-	-	-	-	-	-	521	531
Primes et droits acquis	-	-	394	400	98	76	-	-	492	476
Produits de placements	-	-	153	148	13	11	(21)	(19)	145	140
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(2)	(2)	69	5	(1)	1	(1)	(8)	65	(4)
Autres produits	6	6	-	-	18	18	-	-	24	24
Total des produits et des crédits parlementaires	529	538	616	553	130	108	7	1	1 282	1 200
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	521	531	-	-	-	-	-	-	521	531
Règlements d'assurance	-	-	41	134	-	-	-	-	41	134
Charges opérationnelles	5	4	69	64	28	29	-	-	102	97
Total des charges	526	535	110	198	28	29	-	-	664	762
Résultat avant impôt	3	3	506	355	102	79	7	1	618	438
Impôt sur le résultat	(1)	-	124	87	26	20	2	-	151	107
Résultat net	4	3	382	268	76	59	5	1	467	331
Total des produits et des crédits parlementaires	529	538	616	553	130	108	7	1	1 282	1 200
Produits (pertes) intersectoriels ¹	-	(1)	(24)	(27)	31	29	(7)	(1)	-	-
Produits externes et crédits parlementaires	529	537	592	526	161	137	-	-	1 282	1 200

¹ Les produits (pertes) intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et des emprunts sur les marchés de capitaux;
- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC.

Neuf mois clos les 30 septembre (En millions)	Aide au logement		Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Éliminations		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits d'intérêts	284	329	-	-	3 172	3 121	(4)	(3)	3 452	3 447
Charges d'intérêts	276	321	-	-	3 164	3 113	(93)	(84)	3 347	3 350
Produits d'intérêts nets	8	8	-	-	8	8	89	81	105	97
Produits autres que d'intérêts et crédits parlementaires										
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	2 635	1 583	-	-	-	-	-	-	2 635	1 583
Primes et droits acquis	-	-	1 167	1 161	276	218	-	-	1 443	1 379
Produits (pertes) de placements	-	-	457	443	36	32	(61)	(55)	432	420
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(3)	-	87	9	-	2	(4)	(57)	80	(46)
Autres produits	20	17	2	1	56	55	-	-	78	73
Total des produits et des crédits parlementaires	2 660	1 608	1 713	1 614	376	315	24	(31)	4 773	3 506
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	2 635	1 583	-	-	-	-	-	-	2 635	1 583
Règlements d'assurance	-	-	169	347	-	-	-	-	169	347
Charges opérationnelles	19	10	228	185	89	87	-	-	336	282
Total des charges	2 654	1 593	397	532	89	87	-	-	3 140	2 212
Résultat avant impôt	6	15	1 316	1 082	287	228	24	(31)	1 633	1 294
Impôt sur le résultat	(3)	-	324	263	72	57	6	(8)	399	312
Résultat net	9	15	992	819	215	171	18	(23)	1 234	982
Total des produits et des crédits parlementaires	2 660	1 608	1 713	1 614	376	315	24	(31)	4 773	3 506
Produits (pertes) intersectoriels ¹	(1)	(7)	(68)	(108)	93	84	(24)	31	-	-
Produits externes et crédits parlementaires	2 659	1 601	1 645	1 506	469	399	-	-	4 773	3 506

¹ Les produits (pertes) intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC et des emprunts sur les marchés de capitaux;
- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC.

Au 30 septembre 2017 et au 31 décembre 2016

(En millions)	Aide au logement		Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Éliminations ¹		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Actif										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	463	1 101	408	704	1	190	-	-	872	1 995
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	-	17	-	-	-	-	-	-	-	17
Placements en valeurs mobilières										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 446	1 499	1	73	-	1	(398)	(400)	1 049	1 173
Disponibles à la vente	-	-	23 615	24 523	3 420	2 937	(4 085)	(4 234)	22 950	23 226
Prêts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 097	4 021	-	-	-	-	-	(1)	3 097	4,020
Prêts et créances	4 148	3 995	-	-	233 947	223 315	-	-	238 095	227 310
Intérêts courus à recevoir	126	162	182	149	1 027	407	(22)	(13)	1 313	705
Instruments dérivés	57	86	10	-	-	-	-	-	67	86
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	278	59	-	-	-	-	-	-	278	59
Débiteurs et autres actifs	177	63	587	518	19	92	-	1	783	674
Immeubles de placement	169	169	98	98	-	-	-	-	267	267
	9 961	11 172	24 901	26 065	238 414	226 942	(4 505)	(4 647)	268 771	259 532
Passif										
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-	404	704	-	-	-	-	404	704
Emprunts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 744	5 908	-	-	-	-	-	(3)	4 744	5 905
Autres passifs financiers	4 330	4 327	-	-	233 947	223 315	(4 444)	(4 486)	233 833	223 156
Intérêts courus à payer	129	154	-	-	1 010	399	(22)	(11)	1 117	542
Instruments dérivés	25	32	10	-	-	-	-	-	35	32
Dividende à payer	-	-	3 000	-	-	-	-	-	3 000	-
Créditeurs et autres passifs	375	391	76	113	23	44	-	-	474	548
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	144	158	201	226	(2)	-	-	-	343	384
Provision pour règlements	-	-	586	654	-	-	-	-	586	654
Primes et droits non acquis	-	-	5 404	5 472	1 187	1 092	-	-	6 591	6 564
Passif d'impôt différé	11	6	91	80	(8)	6	(12)	(39)	82	53
	9 758	10 976	9 772	7 249	236 157	224 856	(4 478)	(4 539)	251 209	238 542
Capitaux propres du Canada	203	196	15 129	18 816	2 257	2 086	(27)	(108)	17 562	20 990
	9 961	11 172	24 901	26 065	238 414	226 942	(4 505)	(4 647)	268 771	259 532

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC et les emprunts sur les marchés de capitaux, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

5. Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement

Nous recevons des crédits parlementaires pour financer les dépenses des programmes ci-après, y compris les charges opérationnelles de 36 millions et 118 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017 (35 millions et 104 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2016), engagées pour soutenir les programmes de logement.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	401	433	1 232	1 282
Financement de logements abordables en vertu de nouveaux engagements	103	82	1 275	254
Soutien au logement	3	3	83	10
Information d'analyse de marché	6	6	19	15
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	8	7	26	22
Total	521	531	2 635	1 583

Le tableau qui suit présente les variations des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 30 septembre est principalement composé de dépenses des programmes de logement qui ont été engagées mais qui n'ont pas encore été remboursées.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Solde au début de la période	304	389	59	161
Total des crédits comptabilisés dans les produits pendant la période	521	531	2 635	1 583
Total des crédits reçus pendant la période	(547)	(710)	(2 417)	(1 534)
Remboursements de tiers supérieurs aux montants payés au gouvernement du Canada	-	-	1	-
Solde à la clôture de la période	278	210	278	210

6. Assurance prêt hypothécaire

Primes et droits non acquis

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Solde au début de la période	5 393	5 405	5 472	5 432
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	399	451	1 076	1 173
Primes acquises pendant la période	(388)	(392)	(1 146)	(1 142)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	4	6	13	12
Droits de demande acquis pendant la période ¹	(4)	(5)	(11)	(10)
Solde à la clôture de la période	5 404	5 465	5 404	5 465

¹ Comprend seulement les droits de demande acquis concernant l'assurance pour immeubles collectifs pendant la période. Les produits tirés des droits de demande d'assurance à faible RPV souscrite à l'unité pour logements de propriétaires-occupants sont acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés (CAD) sont inclus dans les débiteurs et autres actifs. Le tableau qui suit présente les variations du solde des coûts d'acquisition différés.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre		Neuf mois clos les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Solde au début de la période	157	137	149	127
Coûts d'acquisition différés	15	20	45	44
Amortissement des coûts d'acquisition différés	(11)	(16)	(33)	(30)
Solde à la clôture de la période	161	141	161	141

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND), au titre des défauts de paiement survenus mais insuffisamment déclarés (DSID), en cours de traitement (DRCT) et concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI).

La provision pour règlements comprend ce qui suit :

<i>(En millions)</i>	Aux					
	30 septembre 2017			31 décembre 2016		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Pertes estimées non actualisées	401	138	539	446	154	600
Actualisation	(6)	-	(6)	(5)	-	(5)
Provision actualisée pour écarts défavorables	31	22	53	34	25	59
Total – Provision pour règlements	426	160	586	475	179	654

Les tableaux qui suivent présentent les variations de la provision pour règlements.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre					
	2017			2016		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Provision pour règlements au début de la période	444	164	608	501	225	726
Règlements nets (payés) recouvrés pendant la période	(74)	(1)	(75)	(103)	1	(102)
Provision pour demandes de règlement présentées (recouvrements) et pertes subies pendant la période ¹	56	(3)	53	130	2	132
Provision pour règlements à la clôture de la période	426	160	586	528	228	756

<i>(En millions)</i>	Neuf mois clos les 30 septembre					
	2017			2016		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Provision pour règlements au début de la période	475	179	654	485	223	708
Règlements nets (payés) recouverts pendant la période	(245)	-	(245)	(295)	(1)	(296)
Provision pour demandes de règlement présentées (recouvrements) et pertes subies pendant la période ¹	196	(19)	177	338	6	344
Provision pour règlements à la clôture de la période	426	160	586	528	228	756

¹ Comprise dans les règlements d'assurance dans les états consolidés des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

Suffisance du passif d'assurance prêt hypothécaire

Nous effectuons chaque trimestre un test de suffisance du passif relativement au passif des primes et au passif des règlements. Le passif des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Selon le test de suffisance du passif, aucune réserve pour insuffisance des primes n'était requise au 30 septembre 2017.

7. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonome de même qu'en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. À l'heure actuelle, outre le capital de 25 milliards de dollars prévu dans la Loi sur la SCHL, nous ne sommes pas assujettis à des normes externes en matière de capital minimal, mais nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette façon de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la Loi sur la SCHL et de la LNH.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi, pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, nous avons établi un niveau de fonctionnement (cible de capital immobilisé) qui dépasse notre cible interne. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital et est établi de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

En 2017, nous avons commencé à payer des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire au gouvernement, dans la mesure où il y a des bénéfices et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou aux besoins de la Société pour l'application de la LNH ou de la Loi sur la SCHL, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée

par le Parlement. Notre capital n'est toutefois pas géré en fonction du paiement de dividendes. En 2017, nous avons déclaré des dividendes de 145 millions de dollars en mai et de 240 millions en août, et ceux-ci ont été payés, respectivement, en juin et en septembre.

De plus, en juin 2017, nous avons remis le capital excédentaire au gouvernement en déclarant un dividende exceptionnel de 4 milliards de dollars sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire. De ce montant, une tranche de 1 milliard de dollars avait été payée au 30 septembre 2017 et une seconde tranche de 1 milliard, avant la publication des états financiers consolidés trimestriels non audités. Le solde devrait être payé sur une période maximale de deux ans suivant la date de déclaration.

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	489	761
Résultats non distribués affectés	15 544	11 956
Résultats non distribués non affectés ¹	1 504	8 248
Total des capitaux propres du Canada²	17 562	20 990
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	-	(200)
Total du capital disponible	17 562	20 790

¹ Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre niveau de fonctionnement pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

² Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le capital affecté des activités d'assurance prêt hypothécaire est fondé sur notre politique sur la gestion du capital, qui est approuvée par le Conseil d'administration et conforme aux lignes directrices du BSIF. Le capital minimal réglementaire correspond à 100 % selon le test du capital minimal (TCM) du BSIF. La cible de surveillance du BSIF correspond à 150 % du capital requis. Nous avons fixé une cible de capital interne supérieure à la cible de surveillance établie par le BSIF.

Le 15 décembre 2016, le BSIF a publié une version modifiée de son préavis à l'intention des assureurs hypothécaires, intitulé *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales*, dont la date d'entrée en vigueur était le 1^{er} janvier 2017. L'objectif de ce préavis était d'instaurer une nouvelle méthode normalisée visant à mettre à jour les exigences de capital relativement au risque d'assurance prêt hypothécaire et à accroître la capacité potentielle des assureurs hypothécaires d'éponger des pertes importantes mais plausibles. Ce cadre est plus sensible aux risques et incorpore des vecteurs additionnels, comme le pointage de crédit, la période d'amortissement résiduelle et le solde du prêt.

Voici les principales exigences de capital pour le risque d'assurance dont il est question dans le préavis du BSIF :

- une exigence de base qui s'applique à tous les prêts assurés et en toutes circonstances;
- une exigence de capital supplémentaire qui s'applique seulement aux prêts hypothécaires initiés durant des périodes où le marché de l'habitation de la région où se trouve la propriété enregistre un rapport prix des logements-revenu supérieur au seuil établi (cette exigence supplémentaire ne s'applique pas aux prêts hypothécaires assurés avant le 1^{er} janvier 2017);
- moins le passif des primes, constitué de la réserve pour primes non acquises et de la provision pour défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND).

Le capital supplémentaire est lié à l'évolution des prix des propriétés, c'est-à-dire à la fois à la tendance récente des prix des habitations et à l'évolution des prix des habitations par rapport au revenu des ménages, en utilisant les données de chacune des 11 villes prises en compte dans l'Indice de Prix de Maison Teranet-Banque Nationale^{MC} pour les prêts initiés dans ces villes. Les indicateurs des exigences de capital supplémentaire (IECS), fondés surtout sur le ratio entre l'indice Teranet de la région métropolitaine donnée et le revenu national par habitant, sont comparés au seuil établi pour cette région. Si les IECS dépassent le seuil, du capital supplémentaire est requis pour tout nouveau prêt hypothécaire assuré qui est initié durant le trimestre suivant dans cette région métropolitaine. L'exigence de capital supplémentaire continue à s'appliquer pendant la durée de vie de ces prêts.

Nous avons revu la méthode de calcul des IECS et constaté, au 30 septembre 2017, un dépassement des seuils prescrits par le BSIF pour Calgary, Edmonton, Toronto, Vancouver, Victoria et Hamilton. Environ 30 % des nouveaux prêts assurés à l'unité au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2017 visent des logements situés dans ces régions métropolitaines.

Le préavis du BSIF inclut des accords transitoires pour faciliter la mise en œuvre du nouveau cadre. Même si le préavis prévoit l'obligation d'utiliser ces accords transitoires, ceux-ci ne sont pas pris en considération pour gérer le capital à l'interne.

En se fondant sur l'analyse réalisée au quatrième trimestre de 2016, le Conseil d'administration a approuvé la modification de la cible interne pour les activités d'assurance; la cible selon le TCM est ainsi passée de 205 % (ancien cadre) à 155 % (nouveau cadre). Le Conseil d'administration a également approuvé la modification du niveau de fonctionnement de la SCHL, lequel est passé de 220 % à 165 % selon le TCM. La Société a mis en œuvre les nouvelles cibles et exigences du TCM le 1^{er} janvier 2017.

Au 31 décembre 2016, le niveau de fonctionnement de 220 % nous obligeait à affecter 10 653 millions de dollars selon l'ancien TCM, ce qui correspondait à un ratio du capital disponible sur le capital minimal requis de 384 %. À titre comparatif, au 31 décembre 2016, selon le nouveau TCM mais sans tenir compte d'accords transitoires, le niveau de fonctionnement de 165 % nous aurait forcés à affecter 14 865 millions de dollars, ce qui se serait traduit par un ratio du capital disponible sur le capital minimal requis de 209 % au 31 décembre 2016.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Aux	
	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	15 129	18 816
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	-	(200)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	15 129	18 616
Capital affecté ¹	13 973	10 653
Capital non affecté	1 156	8 163
Cible interne	155 %	205 %
Niveau de fonctionnement	165 %	220 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM) ²	179 %	384 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les AERG au niveau de fonctionnement de 165 % selon le TCM.

² Nous n'avons pas eu recours aux mesures transitoires prévues dans le préavis du BSIF. Notre ratio selon le TCM au 30 septembre 2017 serait de 214 % si les mesures transitoires étaient appliquées.

Capital des activités de titrisation

Le capital des activités de titrisation est affecté aux fins des cautionnements fournis dans le cadre de nos programmes des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et des OHC. Il n'y a pas de capital réglementaire; le montant de capital affecté est établi en fonction de notre propre version des exigences de capital, tel qu'il a été mentionné. Il n'y a pas de montant de capital distinct pour la FCH, puisque le risque lié au cautionnement de paiement périodique des OHC émises par la FCH est couvert par le capital des activités de titrisation. Le montant détenu aux fins de la titrisation tient aussi compte du fait que les assureurs hypothécaires doivent maintenir un capital suffisant pour couvrir le risque de défaut associé aux prêts sous-jacents, ce qui atténue le risque.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Aux	
	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Total du capital disponible des activités de titrisation	2 257	2 086
Capital affecté ¹	2 019	2 086
Capital non affecté	238	-
Ratio du capital disponible sur le capital requis (%)	112 %	100 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et le CAERG au niveau de fonctionnement (capital requis), fixé à 110 % du capital économique. Notre cible interne est établie à 105 % du capital économique.

Capital des activités d'aide au logement

Programmes d'octroi de prêts

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL. Une tranche des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et de gestion du risque de crédit inhérent aux prêts non garantis. La réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2016). Dans l'éventualité d'un dépassement de la limite, nous serions tenus de remettre le surplus au gouvernement.

Les variations latentes de la juste valeur marchande ainsi que les pertes de réévaluation au titre des régimes à prestations déterminées sont imputées aux résultats non distribués. La tranche des réévaluations liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen des crédits parlementaires.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Réserve	113	96
Résultats non distribués	65	75
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	178	171

Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

8. Évaluation de la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans les bilans consolidés et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme. Les méthodes appliquées et les hypothèses formulées pour mesurer la juste valeur sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces méthodes maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Hiérarchie des justes valeurs

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1 : les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Niveau 2 : les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent les cours obtenus auprès de tiers selon les cours établis par des courtiers indépendants pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment actifs. Le niveau 2 désigne aussi les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux de change et des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'instruments identiques ou semblables.

Niveau 3 : les actifs et passifs non cotés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation dont les données d'entrée, si possible, sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs et de

passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale de la juste valeur.

Pour ce qui est des instruments financiers classés au niveau 3, les techniques d'évaluation comprennent l'analyse des flux de trésorerie actualisés à l'aide des primes de risque non observables et, dans le cas de nos placements en titres de capitaux propres dans une société en commandite fermée, la valeur de l'actif net telle que fournie par les gestionnaires de fonds.

En ce qui a trait aux immeubles de placement, classés au niveau 3, la juste valeur est évaluée d'après l'analyse des flux de trésorerie actualisés et l'approche par le marché. L'analyse des flux de trésorerie actualisés est généralement employée pour les immeubles locatifs, car elle utilise comme données d'entrée non observables importantes les hypothèses sur les flux de trésorerie futurs de ces propriétés, notamment la valeur locative future, et les taux d'actualisation qui reflètent les caractéristiques des propriétés. L'approche par le marché s'applique généralement aux propriétés non locatives, comme les terrains vacants, et utilise la valeur locative estimée par pied carré comme donnée d'entrée non observable importante, dérivée en partie des transactions de propriétés comparables sur le marché.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans les bilans consolidés trimestriels.

(En millions)	Aux					
	30 septembre 2017			31 décembre 2016		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Actifs financiers						
Prêts – prêts et créances ¹	238 095	239 293	1 198	227 310	232 162	4 852
Passifs financiers						
Emprunts – autres passifs financiers ²	233 833	235 165	1 332	223 156	228 124	4 968

¹ La juste valeur des prêts et créances est classée au niveau 2.

² Une tranche de 118 275 millions de dollars (47 000 millions au 31 décembre 2016) de la juste valeur est classée au niveau 1 et une tranche de 116 890 millions (181 124 millions au 31 décembre 2016), au niveau 2.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur aux bilans consolidés trimestriels.

(En millions)	Aux							
	30 septembre 2017				31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif								
Trésorerie et équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	113	-	113	-	258	-	258
Entreprises ou autres entités	-	25	-	25	-	25	-	25
Émis par le gouvernement fédéral	4	-	-	4	189	-	-	189
Provinces ou municipalités	-	65	-	65	-	65	-	65
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ¹	4	203	-	207	189	348	-	537
Placements en valeurs mobilières								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres à revenu fixe								
Entreprises ou autres entités	-	193	-	193	-	193	137	330
Provinces ou municipalités	119	353	-	472	138	339	-	477
Pays souverains et entités connexes	-	384	-	384	-	366	-	366
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	119	930	-	1 049	138	898	137	1 173
Disponibles à la vente								
Titres à revenu fixe								
Entreprises ou autres entités	13	10 398	-	10 411	-	10 384	-	10 384
Émis par le gouvernement fédéral	3 891	68	-	3 959	3 749	58	-	3 807
Provinces ou municipalités	3 045	4 084	-	7 129	3 274	4 167	-	7 441
Pays souverains et entités connexes	-	287	-	287	-	352	-	352
Actions canadiennes	1 111	-	53	1 164	1 204	-	38	1 242
Total – Disponibles à la vente	8 060	14 837	53	22 950	8 227	14 961	38	23 226
Prêts								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	3 097	-	3 097	-	4 020	-	4 020
Instruments dérivés	-	67	-	67	-	86	-	86
Immeubles de placement	-	-	267	267	-	-	267	267
Total – Actifs comptabilisés à la juste valeur	8 183	19 134	320	27 637	8 554	20 313	442	29 309
Passif								
Emprunts								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	4 744	-	4 744	-	5 905	-	5 905
Instruments dérivés	-	35	-	35	-	32	-	32
Total – Passifs comptabilisés à la juste valeur	-	4 779	-	4 779	-	5 937	-	5 937

¹ Sur le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie comptabilisés à la juste valeur, une tranche de 203 millions de dollars (348 millions au 31 décembre 2016) est classée comme étant désignée à la juste valeur par le biais du résultat net et une tranche de 4 millions (189 millions au 31 décembre 2016), comme étant disponible à la vente. La trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits aux bilans consolidés comprennent également 665 millions de dollars (1 458 millions au 31 décembre 2016) au titre des équivalents de trésorerie comptabilisés au coût amorti.

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts dépendent de notre évaluation des activités de négociation sur le marché au cours du dernier mois de chaque période de présentation de l'information financière selon des critères de classement internes. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Au cours des trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017, il y a eu des transferts, respectivement, de 334 millions et 1 993 millions de dollars du niveau 2 au niveau 1 (montant nul pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2016), de même que

des transferts, respectivement, de 687 millions et 2 600 millions de dollars du niveau 1 au niveau 2 (montant nul pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2016).

Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3.

<i>(En millions)</i>	Placements en valeurs mobilières				Immeubles de placement	Total
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net – Titres adossés à des actifs	Disponibles à la vente – Parts dans une société en commandite	Total – Placements en valeurs mobilières			
Trois mois clos le 30 septembre 2017						
Juste valeur au 30 juin 2017	-	49	49		267	316
Achats	-	4	4		-	4
Gains comptabilisés en résultat net ^{1,2}	-	-	-		-	-
Gains comptabilisés dans les AERG	-	2	2		-	2
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(2)	(2)		-	(2)
Juste valeur au 30 septembre 2017	-	53	53		267	320
Neuf mois clos le 30 septembre 2017						
Juste valeur au 31 décembre 2016	137	38	175		267	442
Achats	-	13	13		-	13
Gains comptabilisés en résultat net ^{1,2}	-	-	-		-	-
Gains comptabilisés dans les AERG	-	5	5		-	5
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	(137)	(3)	(140)		-	(140)
Juste valeur au 30 septembre 2017	-	53	53		267	320
Trois mois clos le 30 septembre 2016						
Juste valeur au 30 juin 2016	166	37	203		259	462
Achats	-	-	-		-	-
Gains comptabilisés en résultat net ^{1,2}	-	-	-		-	-
Gains comptabilisés dans les AERG	-	1	1		-	1
Juste valeur au 30 septembre 2016	166	38	204		259	463
Neuf mois clos le 30 septembre 2016						
Juste valeur au 31 décembre 2015	164	34	198		258	456
Achats	-	1	1		1	2
Gains comptabilisés en résultat net ^{1,2}	2	-	2		-	2
Gains comptabilisés dans les AERG	-	3	3		-	3
Juste valeur au 30 septembre 2016	166	38	204		259	463

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture de la période.

Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur l'évaluation de la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 30 septembre 2017, laquelle peut évoluer significativement au cours des périodes ultérieures. Le tableau qui suit présente des informations quantitatives sur les données non observables importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur.

(En millions, sauf indication contraire)	30 septembre 2017				31 décembre 2016	
	Technique d'évaluation	Données non observables	Juste valeur de l'actif	Moyenne pondérée (données d'entrée/fourchette)	Juste valeur de l'actif	Moyenne pondérée (données d'entrée/fourchette)
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres adossés à des actifs	Flux de trésorerie actualisés	Prime de risque	-	-	137	1,4 %
Disponibles à la vente						
Placement dans une société en commandite	Part dans les capitaux de la société	Capitaux de la société déclarés	53	S.O.	38	S.O.
Total – Placements en valeurs mobilières			53		175	
Immeubles de placement						
Activités d'assurance prêt hypothécaire	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré	98	4 à 39 \$	98	4 à 39 \$
		Taux d'actualisation		6,5 à 7,3 %		6,5 à 7,3 %
Activités d'aide au logement	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré	20	22 à 148 \$	20	22 à 148 \$
		Taux d'actualisation		4,0 à 6,0 %		4,0 à 6,0 %
	Approche par le marché	Valeur par pied carré	149	0 à 325 \$	149	0 à 325 \$
Total des immeubles de placement			267		267	
Total des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur			320		442	

Analyse de sensibilité des titres de niveau 3

Immeubles de placement

Du côté des immeubles de placement, une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée et de la valeur par pied carré pourrait entraîner une juste valeur considérablement plus (moins) élevée des immeubles. Une augmentation (diminution) des taux d'actualisation pourrait entraîner une juste valeur considérablement moins (plus) élevée.

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains et pertes sur les instruments financiers.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre		30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Placements en valeurs mobilières	(7)	1	(10)	1
Prêts	(24)	(8)	(53)	(13)
Emprunts	42	12	80	11
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	11	5	17	(1)
Détenus à des fins de transaction – Instruments dérivés	14	(6)	22	(1)
Placements en valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	37	5	32	9
Prêts et créances – Remboursements anticipés	23	-	63	-
Emprunts – Autres passifs financiers ²	(20)	(8)	(54)	(53)
Total	65	(4)	80	(46)

¹ Comprennent des pertes de change de 28 millions et 50 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017 (montant nul pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2016) attribuables à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains.

² Comprennent des pertes de 22 millions et 61 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017 attribuables au remboursement d'emprunts (10 millions et 55 millions pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2016), déduction faite des gains de 2 millions et 7 millions de dollars, respectivement, découlant des émissions d'emprunts pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017 (2 millions pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2016).

9. Placements en valeurs mobilières

Les placements en valeurs mobilières comprennent des titres à revenu fixe et des actions. Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents cumulatifs sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

<i>(En millions)</i>	Aux					
	30 septembre 2017				31 décembre 2016	
	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulatifs	Pertes brutes latentes cumulatives	Juste valeur	Coût amorti ¹	Juste valeur
Placements en valeurs mobilières						
Titres à revenu fixe						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 057	2	(10)	1 049	1 112	1 173
Disponibles à la vente ²	21 670	287	(171)	21 786	21 474	21 984
Actions						
Disponibles à la vente	660	504	-	1 164	710	1 242

¹ Le coût amorti des actions correspond au coût d'achat moins les pertes de valeur, le cas échéant.

² Comprennent des titres de créance libellés en dollars américains dont la valeur comptable est établie à 1 141 millions de dollars (montant nul en 2016).

Nous détenons des placements en valeurs mobilières de 402 millions de dollars (696 millions au 31 décembre 2016) qui font partie des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat d'une durée d'au plus 93 jours. Nous continuons à comptabiliser les produits de placements et inscrivons dans les autres éléments du résultat global (AERG) les variations de la juste valeur de ces placements en valeurs mobilières pendant l'exercice, à l'exception des placements dans les OHC de la FCH, qui sont éliminés dans les états financiers consolidés.

Au cours des trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017, aucune perte de valeur (montant nul pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2016) n'a été comptabilisée en résultat net dans les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers et aucune reprise n'a été constatée à l'égard d'une dépréciation des placements en valeurs mobilières à revenu fixe au cours de la période.

10. Prêts

Les tableaux qui suivent présentent les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre						Solde à la clôture de la période
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Transferts ¹	
2017							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Programmes d'octroi de prêts	3 389	(115)	-	(24)	-	(153)	3 097
Prêts et créances							
Prêts aux termes du Programme des OHC	229 333	(4 948)	9 552	-	10	-	233 947
Programmes d'octroi de prêts	4 114	(151)	32	-	-	153	4 148
Total – Prêts et créances	233 447	(5 099)	9 584	-	10	153	238 095
Total	236 836	(5 214)	9 584	(24)	10	-	241 192
2016							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Programmes d'octroi de prêts	4 637	(166)	1	(8)	-	(82)	4 382
Prêts et créances							
Prêts aux termes du Programme des OHC	218 890	(5 044)	10 304	-	9	-	224 159
Programmes d'octroi de prêts	3 945	(101)	17	-	-	82	3 943
Total – Prêts et créances	222 835	(5 145)	10 321	-	9	82	228 102
Total	227 472	(5 311)	10 322	(8)	9	-	232 484

¹ Les transferts des éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net aux prêts et créances visent des prêts qui, au renouvellement, ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement.

<i>(En millions)</i>	Neuf mois clos les 30 septembre						
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de la période
		Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Transferts ¹	
2017							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Programmes d'octroi de prêts	4 020	(356)	-	(53)	-	(514)	3 097
Prêts et créances							
Prêts aux termes du Programme des OHC	223 315	(19 800)	30 403	-	29	-	233 947
Programmes d'octroi de prêts	3 995	(451)	90	-	-	514	4 148
Total – Prêts et créances	227 310	(20 251)	30 493	-	29	514	238 095
Total	231 330	(20 607)	30 493	(53)	29	-	241 192
2016							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Programmes d'octroi de prêts	4 955	(450)	12	(13)	-	(122)	4 382
Prêts et créances							
Prêts aux termes du Programme des OHC	215 622	(21 879)	30 391	-	25	-	224 159
Programmes d'octroi de prêts	4 091	(329)	59	-	-	122	3 943
Total – Prêts et créances	219 713	(22 208)	30 450	-	25	122	228 102
Total	224 668	(22 658)	30 462	(13)	25	-	232 484

¹ Les transferts des éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net aux prêts et créances visent des prêts qui, au renouvellement, ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement.

Dans le cas des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des prêts imputable à l'évolution du risque de crédit. Nous étions certains de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2016).

Les prêts non assurés sont évalués périodiquement pour déterminer si une provision pour pertes sur créances est nécessaire. Au 30 septembre 2017, une provision pour dépréciation de 23 millions de dollars a été comptabilisée (23 millions au 31 décembre 2016).

11. Emprunts

Les tableaux qui suivent présentent les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre						
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de la période
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Éliminations	
2017							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	5 105	84	(401)	(44)	-	-	4 744
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	224 610	9 552	(4 948)	-	10	279	229 503
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 342	494	(511)	(2)	7	-	4 330
Total – Autres passifs financiers	228 952	10 046	(5 459)	(2)	17	279	233 833
Total	234 057	10 130	(5 860)	(46)	17	279	238 577
2016							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	6 319	576	(838)	(7)	-	-	6 050
Emprunts sur les marchés de capitaux	278	-	-	(3)	-	-	275
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 597	576	(838)	(10)	-	-	6 325
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	214 409	10 304	(5 044)	-	9	(79)	219 599
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 037	205	(92)	(2)	-	-	4 148
Total – Autres passifs financiers	218 446	10 509	(5 136)	(2)	9	(79)	223 747
Total	225 043	11 085	(5 974)	(12)	9	(79)	230 072

<i>(En millions)</i>	Neuf mois clos les 30 septembre						
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de la période
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Éliminations	
2017							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	5 632	1 083	(1 889)	(82)	-	-	4 744
Emprunts sur les marchés de capitaux	273	-	(275)	-	-	2	-
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 905	1 083	(2 164)	(82)	-	2	4 744
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	218 829	30 403	(19 667)	-	29	(91)	229 503
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 327	851	(850)	(7)	9	-	4 330
Total – Autres passifs financiers	223 156	31 254	(20 517)	(7)	38	(91)	233 833
Total	229 061	32 337	(22 681)	(89)	38	(89)	238 577
2016							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	6 339	1 564	(1 852)	(1)	-	-	6 050
Emprunts sur les marchés de capitaux	739	-	(465)	(9)	-	10	275
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7 078	1 564	(2 317)	(10)	-	10	6 325
Autres passifs financiers							
Obligations hypothécaires du Canada	212 080	30 391	(21 783)	-	25	(1 114)	219 599
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 194	205	(251)	(2)	2	-	4 148
Total – Autres passifs financiers	216 274	30 596	(22 034)	(2)	27	(1 114)	223 747
Total	223 352	32 160	(24 351)	(12)	27	(1 104)	230 072

Lorsque la SCHL détient des OHC jusqu'à l'échéance ou en achète sur le marché primaire, les flux de trésorerie connexes sont éliminés des états consolidés des flux de trésorerie. Au cours des trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017, un montant nul et un montant de 133 millions de dollars, respectivement, d'OHC arrivées à échéance ont été éliminés des postes Placements en valeurs mobilières – Ventes et échéances et Emprunts – Remboursements des états consolidés des flux de trésorerie (montant nul et 96 millions, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2016). Il n'y a pas eu d'achats sur le marché primaire au cours des trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017 (montant nul au 30 septembre 2016).

12. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des actions.

Valeur à risque

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné.

La VAR au 30 septembre 2017 pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau ci-après. La VAR est présentée séparément pour chaque facteur de risque de marché et pour l'ensemble du portefeuille. Les incidences de la diversification découlent du fait que la corrélation des risques de marché n'est pas parfaite. Il y a donc un avantage à diversifier les placements. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés d'obligations et d'actions, et de 26 semaines relativement à la volatilité.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Placements en valeurs mobilières		
Disponibles à la vente		
Risque de taux d'intérêt	245	271
Risque lié aux actions	47	66
Incidence de la diversification	(59)	(78)
VAR totale	233	259

Nous sommes exposés au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. Les politiques internes de la SCHL limitent les placements en monnaies étrangères et exigent la pleine couverture du risque de change. Au 30 septembre 2017, nous détenons 1 141 millions de dollars de titres de créance disponibles à la vente libellés en dollars américains (montant nul au 31 décembre 2016).

La stratégie que nous employons pour couvrir entièrement le risque de change est le recours continu à des contrats de change à terme de courte durée. En vertu de ces contrats, dont la plupart font l'objet d'un règlement net, nous échangeons des dollars américains contre des dollars canadiens à un cours fixé au début du contrat, en prévision d'un règlement à une date prédéterminée. Comme il s'agit de contrats à terme de courte durée, nous devons continuer d'appliquer notre stratégie pour couvrir entièrement le risque de change tout au long du cycle de vie des titres de créance libellés en monnaies étrangères. Le tableau des expositions qui précède illustre l'effet compensatoire des instruments de couverture. Au 30 septembre 2017, le risque de change était jugé non significatif.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement est évalué en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou détenus à des fins de transaction pour les activités d'aide au logement, nous avons établi qu'une variation de 200 pb des taux d'intérêt aurait une incidence non significative au 30 septembre 2017.

Les prêts et emprunts évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur compte tenu de l'information présentée.

<i>(En millions)</i>	Aux			
	30 septembre 2017		31 décembre 2016	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Hausse (baisse) de la juste valeur de l'actif net ¹	(44)	40	(62)	61

¹ La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

Les produits d'intérêts nets des activités d'aide au logement sont aussi sensibles aux variations des taux d'intérêt. La variation défavorable maximale des produits d'intérêts nets, qui est limitée à 1,5 million de dollars selon notre politique, était de 0,6 million de dollars au 30 septembre 2017 (1,4 million au 31 décembre 2016). Ce montant est calculé selon un degré de confiance de 95 % sur une période d'un an.

13. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Une description complète du risque de crédit associé à nos instruments financiers est présentée à la note 18 complémentaire à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. La nature du risque n'a pas changé au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2017.

Dans le cadre du Programme des OHC, nous sommes exposés à un risque de crédit en cas de défaut d'une contrepartie de swap. Nous atténuons ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties de swap hautement notées et en exigeant des sûretés fondées sur les notes. La juste valeur de toutes les sûretés dans le cadre du Programme des OHC s'élevait à 234 994 millions de dollars, ou 100,4 % de la valeur comptable des prêts, au 30 septembre 2017 (226 947 millions, ou 101,6 % de la valeur comptable des prêts, au 31 décembre 2016), ce qui comprend la juste valeur des sûretés de swap détenues et la juste valeur des TH LNH et titres de réinvestissement qui nous sont vendus par les institutions financières canadiennes.

14. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les charges, réévaluations et cotisations à inclure dans les régimes à prestations déterminées sont présentées dans les tableaux qui suivent.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 30 septembre			
	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Coût des services rendus	7	8	-	-
Charges d'intérêts nettes	2	4	2	2
Charges comptabilisées en résultat net	9	12	2	2
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	152	(48)	8	(5)
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(14)	63	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	138	15	8	(5)
Cotisations de la SCHL	24	23	1	1
Cotisations des employés	3	4	-	-
Total des cotisations	27	27	1	1

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

<i>(En millions)</i>	Neuf mois clos les 30 septembre			
	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Coût des services rendus	22	24	1	1
Charges d'intérêts nettes	8	11	4	4
Charges comptabilisées en résultat net	30	35	5	5
Pertes nettes actuarielles découlant de changements des hypothèses financières	(23)	(252)	(3)	(17)
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	20	77	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	(3)	(175)	(3)	(17)
Cotisations de la SCHL	79	61	3	4
Cotisations des employés	9	11	-	-
Total des cotisations	88	72	3	4

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

Nous réévaluons nos obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur de l'actif des régimes aux périodes intermédiaires. Le taux d'actualisation est déterminé d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires. Ce taux est établi en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations.

Les charges du régime à cotisations déterminées ont atteint 0,8 million et 2,8 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017 (0,7 million et 2,3 millions, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2016).

15. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les		Neuf mois clos les	
	30 septembre		30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Charge d'impôt exigible	145	104	369	313
Charge d'impôt différé	6	3	30	(1)
Total de la charge d'impôt dans le résultat net	151	107	399	312
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	(70)	27	(78)	99
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	(12)	(2)	(15)	(3)
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	26	2	(1)	(33)
Total de la charge d'impôt dans les autres éléments du résultat global	(56)	27	(94)	63
Total	95	134	305	375

16. Transactions entre parties liées

Nous versons des droits au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 10 millions et 27 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017 (8 millions et 20 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2016) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et 5 millions et 15 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2017 (4 millions et 13 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et neuf mois clos le 30 septembre 2016) pour les activités de titrisation.

Tous les autres renseignements sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournis dans les notes pertinentes.

17. Engagements et passifs éventuels

En vertu de l'article 11 de la LNH, l'encours total des prêts assurés ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2016). Au 30 septembre 2017, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 484 milliards de dollars (512 milliards au 31 décembre 2016).

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements du capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2016). Au 30 septembre 2017, les cautionnements en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités de titrisation, totalisaient 459 milliards de dollars (452 milliards au 31 décembre 2016).

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 9 millions de dollars (9 millions au 31 décembre 2016). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. Nous ne prévoyons pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle nous sommes partie aura une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

18. Reclassements et informations comparatives

Les informations comparatives dans les états consolidés des flux de trésorerie ont été reclassées pour refléter les ajustements apportés à la présentation des flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités opérationnelles adoptée pour l'exercice considéré. Ces mêmes informations comparatives ont été reclassées en conséquence dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés trimestriels correspondantes.

19. Événement postérieur

Le 20 novembre 2017, nous avons déclaré un dividende de 290 millions de dollars, sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire, payable au gouvernement d'ici le 31 décembre 2017.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

700, chemin Montréal

Ottawa (Ontario)

K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642.